

LOIS

DE LA

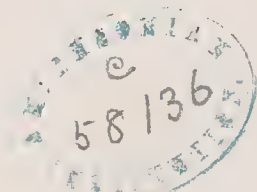
NOMENCLATURE BOTANIQUE

RÉDIGÉES ET COMMENTÉES PAR

Ande Louis Pierre
Prodr.
M. ALPH. DE CANDOLLE

Éditeur et en partie auteur du
Prodromus systematis naturalis vegetabilium.

Paris
Texte préparé sur la demande du Comité d'organisation du Congrès international de botanique de Paris, du 16 août 1867, pour servir de base aux discussions sur les points controversés en nomenclature.



PARIS

V. MASSON ET FILS, LIBRAIRES

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 17

1867

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

G. 1076
E 9

INTRODUCTION

Le système de nomenclature des êtres organisés, fondé par Linné, a été regardé jusque vers le milieu du siècle actuel comme extrêmement ingénieux, et même, selon quelques auteurs, comme admirable. On le citait dans les cours de philosophie. On le trouvait supérieur à celui de la nomenclature chimique, parce qu'il se prête mieux aux changements nécessités par le progrès des découvertes. Les botanistes professaient pour ce système un véritable culte. Ils se vantaient de l'avoir mieux compris et mieux développé que les zoologistes, et ce n'est pas étonnant puisque les plus illustres d'entre eux, il y a trente ou quarante ans, s'en occupaient infiniment plus que les zoologistes du même ordre, leurs contemporains.

Cependant, depuis quelques années, on peut remarquer un changement : l'opinion est ébranlée, l'enthousiasme s'est refroidi. Il s'élève, çà et là, dans divers pays, et des doutes et des plaintes sur le système de la nomenclature botanique. Ce sont des horticulteurs qui ne peuvent plus s'orienter au milieu des noms nouveaux et des synonymes accumulés, ou qui demandent à sortir du chaos, qu'ils ont eux-mêmes créé, dans la nomenclature des variétés cultivées. Ce sont aussi des botanistes qui s'inquiètent de l'augmentation de noms causée par la diversité des points de vue sur le genre et sur l'espèce, et qui cherchent

des procédés nouveaux pour fixer la nomenclature au milieu de la variation incessante des faits connus et des idées. D'horticulteurs à botanistes, on se renvoie des quolibets, sur le ridicule des noms de jardin et sur la mobilité d'une nomenclature qui semblait devoir être fixe, une fois qu'on la disait positive et logique. Heureusement nous nous renvoyons aussi des demandes polies et sérieuses, tendant à nous aider, si possible, ou au moins à ne pas nous nuire les uns aux autres. J'ai adressé moi-même aux horticulteurs¹ la demande de ne pas donner aux simples variétés ou sous-variétés cultivées des noms latins, semblables de forme à ceux des véritables espèces, afin d'éviter une cause d'erreurs dans les ouvrages de botanique, et M. Charles Koch, de son côté, a profité de la réunion internationale de botanique à Londres, en 1866, pour demander que les congrès de cette espèce fussent employés à examiner les questions douteuses sur la nomenclature et les réformes propres à diminuer l'encombrement des synonymes².

Nous ne pouvions disposer à Londres que de deux séances, dont les ordres du jour étaient déjà très-chargés. D'ailleurs nous n'avions aucun texte de propositions sur lequel on put discuter. Il fallut nous séparer sans avoir même abordé le sujet, mais les paroles de M. Koch n'ont pas été perdues. Celui qui avait l'honneur de présider les séances y a souvent pensé depuis, et quand il a annoncé au Comité d'organisation du prochain congrès botanique à Paris, le désir de traiter, dans cette occasion, d'une manière spéciale, certaines questions touchant la nomenclature, le Comité l'a engagé à rédiger un ensemble, une sorte de *code* des lois de la nomenclature botanique, afin qu'on pût mieux discuter les points qui attireraient plus particulièrement l'attention au moment de la réunion.

J'ai essayé de répondre à ce vœu. Une longue pratique de la botanique descriptive, des rapports continuels avec les savants qui m'aident dans le travail du *Prodromus*, enfin, le souvenir précieux des directions que j'ai reçues dans ma jeunesse, rendaient la tâche plus facile peut-être pour moi que pour beaucoup

¹ Bulletin du Congrès horticole à Bruxelles, 1864, p. 171.

² Report of the proceedings of the bot. congress, 1866, p. 188.

d'autres. Les idées sur la nomenclature sont tellement présentes à mon esprit que j'ai pu suivre dans mon travail une marche très-directe. J'ai rédigé d'abord, sans imiter ni copier aucun auteur, un exposé des lois et des usages tels qu'on les suit, ou qu'on devrait, selon moi, les suivre en botanique. La série de mes articles a été coordonnée en chapitres et sections, de manière à faire ressortir les principes dirigeants et à rapprocher les objets connexes. Après cela j'ai lu attentivement les *Fundamenta* et la *Philosophia botanica* de Linné, la critique du premier de ces ouvrages par Heister¹, contemporain de Linné, le chapitre de la nomenclature dans la *Théorie élémentaire* de De Candolle, les chapitres de Lindley, dans son *Introduction to botany*, sur la nomenclature et la synonymie, le recueil motivé des lois de la nomenclature zoologique, présenté à l'Association britannique, en 1842, par des naturalistes très-distingués, presque tous zoologistes, MM. Strickland, Owen, Darwin, Phillips, Waterhouse, Westwood, etc.², ainsi que la préface remarquable du *Nomenclator zoologicus*³ de M. Agassiz, sur la nomenclature des genres, enfin le chapitre de *Denominazione animalium* dans la *Philosophia zoologica* de M. Van der Hœven⁴, me réservant de consulter d'autres auteurs sur des points spéciaux plus ou moins controversés. J'ai tiré de ces lectures quelques articles de plus à intercaler, mais, à ma grande satisfaction, il m'a paru que j'avais obtenu certains avantages relativement aux travaux analogues de mes devanciers. Linné et Heister parlent presque uniquement des noms de genres, car tout ce qu'ils disent des anciennes phrases spécifiques n'a plus d'application aujourd'hui⁵.

¹ *Systema plantarum, etc.*, cui annectuntur regulæ de nominibus plantarum a cel. Linnæi longe diversæ. 1 vol. in-8, 48 pages, 1748.

² *Report of a Committee, etc.*, dans *Report of the British Association for 1842*, p. 105.

³ Un vol. in-4°. Soloduri, 1842-46.

⁴ Un vol. in-8°. Lugduni-batav., 1864.

⁵ Les *Fundamenta* sont de 1736 ; la *Philosophia* est de 1751. La première édition du *Species* est de 1753, mais Linné avait employé les noms d'espèces réduits systématiquement à un seul mot, déjà en juin 1745, dans sa dissertation sur les *Amphibia gyllenborgiana* (Amæn. acad., I, p. 107), et pour la botanique, en décembre 1745, dans sa dissertation sur les *Passiflora* (Amæn. acad., I, p. 211). Ce qui nous paraît aujourd'hui la plus

Le comité anglais avait en vue surtout la zoologie. M. Agassiz a pensé également à la zoologie et n'avait pas à parler des espèces. De Candolle et Lindley ont été très-explicites pour leur temps, le premier surtout, mais beaucoup de questions se sont élevées depuis lors.

Chaque auteur est nécessairement préoccupé de certaines tendances, de certains besoins de son époque, d'où il résulte que tous les vingt ans, par exemple, il est à propos de revoir l'ensemble des règles admises. On en profite pour mettre de côté les articles devenus tout à fait inutiles, et d'autres dispositions, sur des sujets nouveaux, prennent leur place. Sans remonter bien haut, il est aisé de voir que, depuis la fin du XVIII^{me} siècle, les botanistes ont tendu à s'affranchir d'entraves inutiles mises par Linné et que ses disciples avaient exagérées, surtout quant au choix des noms de genres. De Candolle était dominé par l'idée de faire respecter la loi de priorité, qu'on se faisait peu de scrupule d'enfreindre il y a cinquante ans. Ensuite les auteurs ont visé à obtenir plus de précision, et à faire cadrer la nomenclature avec la nécessité croissante de diviser le règne végétal en groupes plus nombreux, compris les uns dans les autres.

Aujourd'hui la nomenclature des espèces cultivées et de leurs modifications innombrables exige une attention particulière. Je ne propose aucune innovation grave à cet égard, mais, seulement de choisir, entre les procédés employés, ceux qui offrent le plus d'avantage, et de raccorder, autant que possible, les divi-

heureuse et la plus importante des idées de Linné, lui a semblé, pendant longtemps, une chose accessoire; car dans les éditions de la *Philosophia* qu'il a publiées toutes après 1745, il s'étend longuement sur les phrases (nomina specifica) et mentionne seulement ce que nous appelons aujourd'hui des noms spécifiques (ses *nomina trivialia*). De ces derniers, il ne dit que deux mots (§ 257), même dans l'édition de 1765. Parmi les 186 dissertations de Linné, il n'y en a pas une seule sur les noms appelés aujourd'hui spécifiques. Dans sa dissertation de juin 1753, *Incrementa botanices* (Amæn. acad., III, p. 377), où il s'intitule Réformateur de la science, et où ses ouvrages, même le *Species*, qui venait de paraître, sont appréciés, il ne fait pas remarquer l'emploi de la nomenclature binominale. Il en parle, enfin, dans la dissertation *Reformatio botanices* (Amæn. acad. VI, p. 315), en décembre 1762, mais ce n'est pas pour donner des règles sur ces noms, c'est pour en rappeler les très-grands avantages.

sions principales des espèces qui intéressent les botanistes autant que les horticulteurs, avec les subdivisions minutieuses dont on s'occupe en horticulture seulement. La citation des noms d'auteurs à la suite des noms de genre et d'espèce, quand il y a eu des changements, est devenue une question importante, qui s'est élevée depuis vingt ans, et il n'est pas jusqu'à la manière d'abrégier les noms d'auteurs dont il a fallu m'occuper. Ce détail semble puéril, mais une fois qu'un certain nombre de botanistes se sont mis à abrégier les noms d'une manière inintelligible, il faut bien le leur dire et leur rappeler comment on abrège les mots dans tous les dictionnaires.

Mon travail se compose d'un texte, suivi d'un commentaire, dans lequel se trouvent des explications, des exemples ou des motifs à l'appui de plusieurs des articles.

Je disais en commençant qu'on remarque une certaine inquiétude, causée par la complication toujours plus grande de la synonymie. Sans doute les botanistes ayant un peu d'expérience ne s'en inquiètent guère. Ils n'adoptent pas les noms nouveaux sans en avoir constaté la nécessité, ou au moins sans être sûrs qu'ils ont été approuvés, après examen, par plusieurs hommes compétents. D'ailleurs, la synonymie n'est pas à leurs yeux sans mérite. Elle constitue l'histoire de la science. Exposée complètement et dans l'ordre des dates, elle est souvent instructive et curieuse. Mais, il faut bien le reconnaître, beaucoup de personnes s'inquiètent de l'accroissement des synonymes, et dans la pratique, la multiplicité des noms est incommode. Certains perfectionnements dans le système de la nomenclature pourront avoir un peu d'influence à cet égard. Il faut pourtant savoir regarder le mal en face et comprendre qu'il provient de causes très-diverses, en partie inévitables. Voici quelques rapprochements qui n'ont pas encore été faits.

Dans les quatre premiers volumes du *Prodromus*, publiés de 1824 à 1830, la proportion des genres admis aux genres synonymes était, approximativement ¹, de 100 à 55. C'est dire qu'il y

¹ Le calcul a été fait sur les lettres A et B des tables de Buek, comprenant 277 genres admis et 154 synonymes, de plusieurs familles différentes, les synonymes antérieurs à Linné non compris.

avait alors, à peu près, moitié de synonymes. Dans le *Genera plantarum*, de MM. Bentham et Hooker fils, fascicules 1 et 2, publiés de 1862 à 1865, qui comprennent à peu près la même série de familles, j'ai trouvé en faisant le même calcul approximatif¹, pour 100 genres admis 117 synonymes. Donc la proportion des synonymes génériques aurait doublé en 36 ans.

L'augmentation continuera-t-elle de la même manière pendant longtemps? cela ne paraît nullement probable. Plus on connaît d'espèces, plus leur groupement par genres est conforme à la nature, sans parler des moyens d'analyse qui sont meilleurs qu'autrefois et de l'amélioration générale des descriptions. On a été conduit à créer, pendant 40 ans, une foule de genres sur des matériaux imparfaits, mais cela sera moins fréquent à l'avenir. De plus, nous approchons du terme des découvertes en fait de genres. A chaque volume du *Prodromus* je remarque une diminution dans la proportion des genres nouveaux. Il y a des familles dans lesquelles le nombre des genres ne change presque plus. Lindley, en 1853, estimait le nombre des genres d'Euphorbiacées à 191; il se trouve être dans la monographie récente de M. Boissier et du D^r Müller (*Prodr.* XV, sect. 2) précisément de 191. J'ai montré ailleurs² que l'aire géographique moyenne des genres est d'environ $\frac{5}{100}$ de la surface terrestre. Malgré la petitesse exceptionnelle de certaines aires, on peut croire que les collecteurs ont presque toujours passé sur le pays occupé par chaque genre, et que nous sommes ainsi assez près de connaître tous les genres qui existent. Évidemment rien n'est plus rare aujourd'hui qu'un genre nouveau proposé, et surtout admis, dans les flores de l'hémisphère boréal hors des tropiques. Il y aura encore quelque temps des remaniements, surtout des transformations de genres en sections ou de sections en genres, mais si l'on en juge d'après les flores d'Europe, ces mutations auront aussi un terme. Par là une grande source de synonymes d'espèces sera tarie.

Je disais, il y a un instant, que nous approchons de l'époque

¹ D'après les mêmes lettres A et B de la table, comprenant à peu près les mêmes familles.

² Géographie botanique raisonnée, p. 1142.

où l'on connaîtra tous les genres. En voici la preuve, tirée des volumes du *Prodromus* qui ont paru depuis 1844 et dont je me suis spécialement occupé, comme auteur ou éditeur. Je les ai divisés par séries de trois volumes, d'après les dates de publication; ensuite j'ai compté combien il y a, dans chaque série, de genres admis et combien, parmi eux, de genres nouveaux; j'ai aussi relevé le nombre des espèces admises et celui des espèces nouvelles, en considérant comme nouvelles seulement les espèces qui n'avaient pas été décrites auparavant¹. J'ai ensuite calculé la proportion sur cent, des genres nouveaux et des espèces nouvelles. Les chiffres montrent une décroissance régulière dans la proportion des genres nouveaux, et une marche légèrement ascendante dans la proportion des espèces nouvelles.

. Volumes du Prodromus.	Date des volumes.	Genres			Espèces		
		total.	nouveaux.	proport. %	total.	nouvelles.	proport. %
VIII, IX, X.	1844-46	840	130	15,4	8495	1636	19,1
XI, XII, XIII.	1847-52	602	65	10,7	8308	1783	21,4
XIV, XV, XVI, sect. 2, fasc. 1.	1857-66	476	35	7,3	7832	1864	23,7
	Totaux.	1918	230		24635	5283	

Quant aux espèces, le *Nomenclator* de Steudel, 1^{re} édition, de 1821, avait pour 100 espèces admises, à peu près 55 synonymes². La seconde édition, de 1840, fournit la proportion de 100 à 75³. Nous n'avons pas de troisième édition qui permette de continuer la comparaison. Les tables du *Prodromus*, publiées par M. Buek, pour les volumes VII, part. 2, à XIII, qui ont paru, année moyenne, en 1845, donnent une proportion pour 100 espè-

¹ Un genre détaché d'un autre est considéré comme nouveau, mais pas celui dont le nom seul est changé. De même pour les espèces. Les genres et les espèces décrits pour la première fois avaient reçu souvent des noms dans des listes ou des herbiers. On a compris comme nouveautés du *Prodromus* les genres et espèces décrits à l'occasion de l'ouvrage et publiés quelquefois dans des journaux, un peu avant, pour prendre date.

² Le calcul a été fait sur la colonne de gauche des pages 10, 20, 30, etc., jusqu'à 400, comprenant 893 espèces admises et 451 synonymes, qui appartiennent à une très-grande quantité de genres différents pris au hasard.

³ En calculant de la même manière. Les 40 colonnes comprennent 927 espèces admises et 702 synonymes.

ces admises de 102 synonymes¹. Cette différence d'avec Steudel, pour une époque très-rapprochée, s'explique par la circonstance que Steudel ne revoyait pas les espèces une à une et citait comme valables celles que d'autres auteurs n'avaient pas détruites, tandis que les rédacteurs du *Prodromus* ont fait des monographies, ont revu toutes les espèces et en ont rejeté beaucoup au rang des simples synonymes. Les tables détaillées du D^r Buek n'ont pas encore paru pour les derniers volumes, mais je ne doute pas que la proportion des synonymes n'y soit très-forte. A mesure que les volumes du *Prodromus* paraissent, la proportion des synonymes augmente. Ceci peut continuer encore longtemps. La fixation des genres tarira bien une source considérable de synonymes, mais on continuera de publier beaucoup d'espèces légèrement faites, les matériaux continueront de manquer à plusieurs botanistes pour bien travailler, les manières de concevoir l'espèce seront longtemps variées, et il y aura toujours peu d'auteurs qui se donnent la peine d'étudier toutes les formes d'une espèce, toutes les espèces d'un genre, dans les principaux herbiers de l'Europe, ce qui est indispensable pour éviter des erreurs. Les travaux faits par localités, par espèces isolées ou par petits groupes d'espèces, en herborisant dans une province, ou au moyen d'herbiers insuffisants, et les travaux plus généraux, mais d'auteurs médiocres, seront longtemps encore des sources de synonymes quant aux espèces.

Dans tout cela il est évident que la nomenclature joue un rôle très-secondaire. Elle facilite les travaux, en mettant de l'ordre dans les faits et les idées, mais elle n'empêche pas les diversités d'opinions sur la limite des genres et des espèces, surtout elle n'empêche pas les travaux superficiels, égrénés, ceux où l'auteur s'enferme dans un seul pays ou dans un seul herbier, travaux qui accumulent une quantité de genres mal faits et surtout d'espèces mal faites, qui tombent ensuite.

Viendra pourtant une époque où les formes végétales actuelles ayant toutes été décrites, les herbiers en offrant des types certains, les botanistes ayant fait, défait, quelquefois refait, élevé

¹ En calculant semblablement sur les pages 10, 20, 30, etc., jusqu'à 400. Elles renferment 816 espèces admises et 831 synonymes.

ou abaissé, et surtout modifié plusieurs centaines de milliers de groupes, depuis les classes jusqu'aux simples variétés d'espèces, le nombre des synonymes étant devenu infiniment plus considérable que celui des groupes admis, la science aura besoin de quelque grande rénovation dans les formes. Cette nomenclature que nous nous efforçons d'améliorer, paraîtra alors comme un vieil échafaudage, formé de pièces renouvelées péniblement, une à une, et entouré de débris constitués par toutes les parties rejetées qui formeront un encombrement plus ou moins gênant. L'édifice de la science aura été construit, mais il ne sera pas assez dégagé de tout ce qui a servi à l'élever. Alors, peut-être, il surgira quelque chose de tout différent de la nomenclature linnéenne, quelque chose qui sera imaginé pour donner définitivement des noms à des groupes définitifs.

Cela est le secret de l'avenir, et d'un avenir encore bien éloigné.

En attendant perfectionnons le système de la nomenclature binominale, introduit par Linné. Tâchons qu'il s'adapte mieux aux changements continuels et nécessaires de la science, et pour cela répandons, le plus possible, les principes de la méthode, attaquons les petits abus, les petites négligences, et mettons-nous d'accord, s'il est possible, sur les points controversés. Nous préparerons ainsi, pour quelques années, une meilleure marche dans les travaux de classification des botanistes.

Genève, 1^{er} août 1867.

LOIS

DE LA

NOMENCLATURE BOTANIQUE

CHAPITRE I

Considérations générales et principes dirigeants.

ARTICLE 1. L'histoire naturelle ne peut faire de progrès sans un système régulier de nomenclature, qui soit reconnu et employé par l'immense majorité des naturalistes de tous les pays.

ART. 2. Les règles de la nomenclature ne peuvent être ni arbitraires ni imposées. Elles doivent être basées sur des motifs assez clairs et assez forts pour que chacun les comprenne et les accepte.

ART. 3. Dans toutes les parties de la nomenclature, le principe essentiel est d'éviter ou de repousser l'emploi de formes et de noms pouvant produire des erreurs ou jeter de la confusion dans la science.

Après cela, ce qu'il y a de plus important est d'éviter toute création inutile de noms.

Les autres considérations, telles que la correction grammaticale absolue, la régularité ou l'euphonie des noms, un usage plus ou moins répandu, les égards pour des personnes, etc., sont relativement accessoires.

ART. 4. Aucun usage contraire aux règles ne peut être maintenu s'il entraîne des confusions ou des erreurs. Lors-

qu'un usage n'a pas d'inconvénient grave de cette nature, il peut motiver des exceptions qu'il faut cependant se garder d'étendre ou d'imiter. Enfin, à défaut de règle, ou si les conséquences des règles sont douteuses, un usage établi fait loi.

ART. 5. Les principes et les formes de la nomenclature doivent être aussi semblables que possible en botanique et en zoologie.

ART. 6. Les noms scientifiques sont en langue latine. Quand on les tire d'une autre langue, ils prennent des désinences latines. Si on les traduit dans une langue moderne, on cherche à leur conserver le plus possible une ressemblance avec les noms originaux latins.

ART. 7. La nomenclature comprend deux catégories de noms : 1^o Des noms, ou plutôt des termes, qui expriment la nature des groupes compris les uns dans les autres ; 2^o des noms particuliers à chacun des groupes de plantes ou d'animaux que l'observation a fait connaître.

CHAPITRE II

Sur la manière de désigner la nature et la subordination des groupes qui composent le règne végétal.

ART. 8. Tout individu végétal appartient à une espèce (*species*), toute espèce à un genre (*genus*), tout genre à une famille (*ordo, familia*), toute famille à une cohorte (*cohors*), toute cohorte à une classe (*classis*).

ART. 9. On reconnaît aussi dans plusieurs espèces des *variétés* et des *variations*, dans certaines espèces cultivées, des modifications plus nombreuses encore ; dans plusieurs genres des *sections*, dans plusieurs familles des *tribus*.

ART. 10. Enfin, comme la complication des faits conduit souvent à distinguer des groupes intermédiaires plus nombreux, on peut créer par le moyen de la syllabe sous (*sub*), mise avant un nom de groupe, des subdivisions de ce groupe, de telle manière que sous-famille (*subordo*) exprime un groupe entre une famille et une tribu, sous-tribu (*subtribus*), un groupe entre une tribu et un genre, etc. L'ensemble des groupes subordonnés peut ainsi s'élever, pour les plantes spontanées seulement, jusqu'à 18 degrés dans l'ordre suivant :

Regnum vegetabile.

Classis.

Subclassis.

Cohors.

Subcohors.

Ordo (gallice: *Famille*).

Subordo (gall. *Sous-famille*).

Tribus.

Subtribus.

Genus.

Subgenus.

Sectio.

Subsectio.

Species.

Subspecies (vel Proles, gall. *Race*.)

Varietas.

Subvarietas.

Variatio.

Subvariatio.

Planta.

ART. 11. La définition de chacun de ces noms de groupes varie, jusqu'à un certain point, suivant les opinions individuelles et l'état de la science, mais leur ordre relatif, sanctionné par l'usage, ne peut être interverti. Toute classification contenant des interversions, comme une division de genres en *familles* ou d'espèces en *genres*, n'est pas admissible.

ART. 12. La fécondation d'une espèce par une autre espèce, crée un hybride (*hybridus*), celle d'une modification soit subdivision d'espèce par une autre modification de la même espèce crée un métis (*mistus*).

ART. 13. Le classement des espèces dans un genre ou dans une subdivision de genre se fait au moyen de signes typographiques, de lettres ou de chiffres. Les hybrides se classent après l'une des espèces dont ils proviennent, avec le signe \times mis avant le nom générique.

Le classement des sous-espèces dans l'espèce se fait par des lettres ou par des chiffres ; celui des variétés, par la série des lettres grecques α , β , γ , etc. Les groupes inférieurs aux variétés et les métis sont indiqués par des lettres, des chiffres ou des signes typographiques, à la volonté de chaque auteur.

ART. 14. Les modifications des espèces cultivées doivent être rattachées, autant que possible, aux espèces spontanées d'où elles dérivent.

A cet effet, les plus importantes de ces modifications sont assimilées à des sous-espèces (*subspecies*), et quand on est certain de leur hérédité constante par graines, elles se nomment races (*proles*).

Les modifications de second ordre prennent le nom de variétés, et si l'on est certain de leur hérédité à peu près

constante par graines, elles se nomment sous-races (*subproles*).

Les modifications moins importantes, comparables aux sous-variétés, variations, sous-variations, des espèces spontanées, sont indiquées d'après leur origine (lorsqu'elle est connue) de la manière suivante: 1^o *Satus* (semis; seedling, en angl.; Sämling, en allemand), pour une forme provenant de graines; 2^o *mistus* (métis; en angl. blending; en all. Blendlinge), pour une forme provenant de fécondation croisée dans l'espèce; 3^o *lusus* (sport), pour une forme née d'un bourgeon, tubercule ou autre organe et propagée par division.

CHAPITRE III

Sur la manière de désigner chaque groupe ou association de végétaux en particulier.

SECTION 1.

Principes généraux.

ART. 15. Chaque groupe naturel de végétaux ne peut porter dans la science qu'une seule désignation valable, savoir la première qui lui ait été donnée, en botanique, par Linné, ou depuis Linné, et qui soit conforme aux règles essentielles de la nomenclature.

ART. 16. Nul ne doit changer un nom ou une combinaison de noms sans des motifs graves, fondés sur une connaissance plus approfondie des faits, ou sur la nécessité d'abandonner une nomenclature contraire aux règles essentielles (art. 3, 1^{er} alinéa, 4, 11, 15, etc., voyez sect. 6.)

ART. 17. La forme, le nombre et l'arrangement des noms dépendent de la nature de chaque groupe, selon les règles qui suivent.

SECTION 2.

Nomenclature des divers groupes.

§ 1. Noms de classes et sous-classes.

ART. 18. Les noms de classes et sous-classes se tirent d'un des principaux caractères. Ils s'expriment au moyen de mots d'origine grecque ou latine, et en donnant aux groupes de même nature une certaine harmonie de forme et de désinence (Phanérogames, Cryptogames; Monocotylédones, Dicotylédones, etc.).

ART. 19. Dans les Cryptogames, les noms anciens de familles, tels que Filices, Musci, Fungi, Lichenes, Algæ, peuvent être employés comme noms de classes ou sous-classes.

§ 2. Noms de cohortes et sous-cohortes.

ART. 20. Les cohortes sont désignées par le nom d'une de leurs principales familles, avec la désinence *ales*.

Les sous-cohortes (rarement employées) peuvent être désignées de la même manière.

§ 3. Noms de familles (*ordo*) et sous-familles (*subordo*), de tribus et sous-tribus.

ART. 21. Les familles (*Ordines*, *Familie*) sont désignées par le nom d'un de leurs genres, avec la désinence *aceæ*. (Rosaceæ, de Rosa; Ranunculaceæ, de Ranunculus, etc.).

ART. 22. L'usage justifie les exceptions suivantes :

1^o Lorsque le genre d'où le nom de famille est tiré se

termine en latin par *ix* ou *is* (génitif *icis* ou *idis*, ou *iscis*, la désinence *iceæ*, ou *ideæ*, ou *ineæ* est admise (Salicineæ, de *Salix* ; Berberideæ, de *Berberis* ; Tamariscineæ, de *Tamarix*).

2° Lorsque le genre d'où le nom est tiré a un nom d'une longueur inusitée et qu'il n'y a pas de nom de tribu fondé sur ce même genre dans la famille, on admet la terminaison en *ea*. (Dipterocarpeæ, de *Dipterocarpus*).

3° Pour quelques grandes familles anciennement nommées, très-connues sous leurs noms exceptionnels, on conserve les noms anciens (Cruciferae, Leguminosae, Guttiferae, Umbelliferae, Compositae, Labiatae, Cupuliferae, Coniferae, Palmae, Gramineae).

4° Un ancien nom de genre devenu nom de section ou d'espèce, peut être maintenu comme base d'un nom de famille (Lentibulariae, de *Lentibularia* ; Hippocastaneæ, de *Æsculus Hippocastanum* ; Caryophylleæ, de *Dianthus Caryophyllus* ; etc.)

ART. 23. Les noms de sous-familles (*subordines*) sont tirés du nom d'un des genres qui se trouvent dans le groupe, avec la désinence en *ea* ou *ineæ*.

ART. 24. Les noms de tribus et sous-tribus se tirent du nom d'un des genres qui en font partie, avec la désinence *ea* (Roseæ, de *Rosa*).

‡ 1. Noms de genres et de divisions de genres supérieures aux espèces.

ART. 25. Les genres, sous-genres et sections, reçoivent des noms, ordinairement substantifs, qui sont pour chacun d'eux comme nos noms propres de famille.

Ces noms peuvent être tirés d'une source quelconque et même être composés d'une manière absolument arbitraire, sous la réserve des conditions indiquées plus loin.

ART. 26. Les sous-sections et autres subdivisions inférieures des genres peuvent recevoir un nom, substantif ou adjectif, ou porter simplement un numéro d'ordre ou une lettre, sans nom.

ART. 27. Lorsqu'un nom de genre, sous-genre ou section est tiré d'un nom d'homme, on le constitue de la manière suivante :

Le nom, dégagé de tout titre et de toute particule préliminaire accessoire, est terminé en *a* ou *ia*.

Les syllabes qui ne sont pas modifiées, par cette désinence conservent leur orthographe exacte, même avec les lettres ou diphtongues usitées dans certaines langues et qui ne l'étaient pas en latin. Cependant les *ä*, *ö*, *ü*, des langues germaniques, deviennent des *æ*, *œ*, *u*, les *é* et *è* de la langue française, deviennent des *e*.

ART. 28. Les botanistes qui ont à publier des noms de genre font preuve de discernement et de goût s'ils ont égard aux recommandations suivantes :

1° Ne pas faire des noms très-longes ou difficiles à prononcer.

2° Indiquer l'étymologie de chaque nom.

3° S'ils ont créé autrefois un nom qui n'a pas été admis, ne pas créer eux-mêmes un autre genre sous le même nom, surtout dans la même famille ou dans une des familles voisines.

4° Ne pas dédier des genres à des personnes absolument étrangères à la botanique, ou du moins aux sciences naturelles, ni à des personnes tout à fait inconnues.

5° Ne tirer des noms de langues barbares, que si ces noms se trouvent fréquemment cités dans les livres des voyageurs et présentent une forme agréable qui s'adapte aisément à la langue latine et aux langues des pays civilisés.

6° Rappeler, si possible, par la composition ou la désinence du nom, les affinités ou les analogies du genre.

7° Éviter les noms adjectifs.

8° Ne pas donner à un genre un nom dont la forme est plutôt celle d'un nom de section (*Eusideroxylon*, par exemple).

9° Éviter de reprendre des noms qui ont existé, mais qu'on a refusé d'admettre, pour nommer des genres différents des anciens, à moins qu'il ne s'agisse de dédier de nouveau un genre à un botaniste, mais dans ce cas il est à désirer encore : 1° Que l'abandon du premier genre soit bien constaté : 2° Que la famille où l'on veut rétablir le nom soit tout à fait différente de la première.

ART. 29. Les botanistes qui construisent des noms de sous-genres ou de sections feront bien d'avoir égard aux recommandations de l'article précédent et en outre à celles-ci :

1° Prendre volontiers pour la principale division d'un genre, un nom qui le rappelle par quelque modification ou addition (*Eu* mis au commencement du nom, quand il est d'origine grecque ; *astrum*, *ella*, à la fin du nom, quand il est latin, ou telle autre modification conforme à la grammaire et aux usages de la langue latine).

2° Éviter dans un genre de nommer une section par le nom du genre terminé en *oides* ou en *opsis* ; mais au contraire rechercher cette désinence pour une section qui ressemblerait à un autre genre, en ajoutant alors *oides* ou *opsis* au nom de cet autre genre, s'il est d'origine grecque, pour former le nom de la section.

3° Éviter de prendre comme nom de section un nom qui existe déjà comme tel dans un autre genre, ou qui est le nom d'un genre admis.

ART. 30. Lorsqu'on désire énoncer un nom de section

conjointement avec le nom de genre et le nom d'espèce, le nom de section se place entre les deux autres en parenthèse.

§ 5. Noms d'espèces, d'hybrides et de subdivisions des espèces soit spontanées soit cultivées.

ART. 31. Chaque espèce, même celles qui composent à elles seules un genre, est désignée par le nom du genre auquel elle appartient suivi d'un nom dit spécifique, le plus ordinairement de la nature des adjectifs.

ART. 32. Le nom spécifique doit, en général, indiquer quelque chose de l'apparence, des caractères, de l'origine, de l'histoire ou des propriétés de l'espèce. S'il est tiré d'un nom d'homme c'est ordinairement pour rappeler le nom de celui qui l'a découverte ou décrite, ou qui s'en est occupé d'une manière quelconque.

ART. 33. Un nom spécifique peut être un ancien nom de genre ou un nom propre substantif. Il prend alors une grande lettre et ne s'accorde pas avec le nom de genre. (*Digitalis Sceptrum*, *Coronilla Emerus*).

ART. 34. Deux espèces du même genre ne peuvent avoir le même nom spécifique, mais le même nom spécifique peut être donné dans plusieurs genres.

ART. 35. En construisant des noms spécifiques, les botanistes font bien d'avoir égard aux recommandations suivantes :

1^o Éviter les noms très-longs ou d'une prononciation difficile.

2^o Éviter les noms qui expriment un caractère commun à toutes ou presque toutes les espèces du genre.

3^o Éviter les noms tirés de localités peu connues, ou très-

restreintes, à moins que l'habitation de l'espèce ne soit tout à fait locale.

4° Éviter, dans le même genre, les noms trop semblables de forme ou de sens, ceux surtout qui ne diffèrent que par les dernières lettres.

5° Adopter volontiers les noms inédits qui se trouvent dans les notes des voyageurs ou dans les herbiers, à moins qu'ils ne soient plus ou moins défectueux (voir art. 47).

6° Éviter les noms qui ont été employés auparavant dans le genre ou dans quelque genre voisin et qui sont devenus des synonymes.

7° Ne pas dédier une espèce à quelqu'un qui ne l'a pas découverte, ni décrite, ni figurée, ni étudiée en aucune manière.

ART. 36. Les hybrides d'origine certaine sont désignés par le nom de genre auquel on ajoute une combinaison des noms spécifiques des deux espèces dont ils proviennent, le nom de l'espèce mère étant mis le premier, avec la terminaison *i* ou *o*, et celui de l'espèce qui a fourni le pollen venant ensuite, avec un trait d'union entre les deux (*Amaryllis vittato-reginæ*).

Les hybrides d'origine douteuse se nomment comme des espèces. On les distingue par l'absence de numéro d'ordre et par le signe \times précédant le nom de genre (\times *Salix capreola* Kern.).

ART. 37. Les noms de sous-espèces et de variétés se forment comme les noms spécifiques, et s'ajoutent à eux dans leur ordre, en commençant par ceux du degré supérieur de division.

Les métis d'origine douteuse se nomment et se classent de la même manière.

ART. 38. Les sous-variétés, variations et sous- varia-

tions de plantes spontanées, peuvent recevoir des noms analogues aux précédents, ou seulement des numéros ou des lettres qui facilitent leur classement.

ART. 39. Les métis d'une origine certaine sont désignés par une combinaison des deux noms de sous-espèces, variétés, sous-variétés, etc., qui leur ont donné naissance, en observant les mêmes règles que pour les noms d'hybrides.

ART. 40. Dans les plantes cultivées les semis, les métis d'origine obscure et les *sports*, reçoivent des noms de fantaisie, en langue vulgaire, aussi différents que possible des noms latins d'espèces ou de variétés. Quand on peut les rattacher à une espèce, à une sous-espèce ou une variété botanique, on l'indique par la succession des noms (*Pelargonium zonale Mistress-Pollock*).

SECTION 3.

De la publication des noms et de la date de chaque nom ou combinaison de noms.

ART. 41. La date d'un nom ou d'une combinaison de noms est celle de leur publication effective, c'est-à-dire d'une publicité irrévocable.

ART. 42. La publication résulte de la vente ou de la distribution, dans le public, d'imprimés, de planches, d'autographies ou seulement d'étiquettes accompagnant des échantillons d'herbier.

ART. 43. Une communication dans une séance publique, des noms mis dans des collections ou des jardins ouverts au public, ne constituent pas une publication.

ART. 44. La date mise sur un ouvrage est présumée exacte, jusqu'à preuve contraire.

ART. 45. Une espèce n'est considérée comme nommée

que si elle a un nom générique en même temps qu'un nom spécifique.

ART. 46. Une espèce annoncée dans un ouvrage sous des noms générique et spécifique, mais sans aucun renseignement, ne peut être considérée comme publiée. Il en est de même d'un genre annoncé sans aucune indication, pas même en disant de quelles espèces d'un autre genre on le compose. Si plus tard l'auteur ou une autre personne, font connaître publiquement ce que signifiait le nom, la date de cette seconde publication est la seule qui compte.

ART. 47. Les botanistes feront bien d'avoir égard aux recommandations suivantes :

1° Indiquer exactement la date de la publication de leurs ouvrages ou fractions d'ouvrages, et celle de la distribution de plantes nommées.

2° Ne pas publier un nom sans indiquer clairement si c'est un nom de famille ou de tribu, de genre ou de section, d'espèce ou de variété, en un mot sans indiquer une opinion sur la nature du groupe auquel ils donnent le nom.

3° Éviter de publier ou de mentionner dans leurs publications des noms inédits qu'ils n'acceptent pas, surtout si les personnes qui ont fait ces noms n'en ont pas autorisé formellement la publication (voir 35, 5°).

SECTION 4.

De la précision à donner aux noms par la citation du botaniste qui les a publiés le premier.

ART. 48. Pour être exact et complet dans l'indication du nom ou des noms d'un groupe quelconque, il faut citer l'auteur qui a publié le premier le nom ou la combinaison de noms dont il s'agit.

ART. 49. Un changement de caractères constitutifs ou de circonscription dans un groupe, n'autorise pas à citer un autre auteur que celui ayant publié le premier le nom ou la combinaison de noms.

Quand les changements ont été considérables, on ajoute à la citation de l'auteur primitif: *mutatis charact.*, ou *pro parte*, ou *excl. gen.*, *excl. sp.*, *excl. var.*, ou telle autre indication abrégée, selon la nature des changements survenus et du groupe dont il s'agit.

ART. 50. Les noms publiés d'après un document inédit, tel qu'un herbier, une collection non distribuée, etc., sont précisés par l'addition du nom de l'auteur qui publie, malgré l'indication contraire qu'il a pu donner. De même les noms usités dans les jardins sont précisés par la mention du premier auteur qui les publie.

Dans le texte développé, on cite l'herbier, la collection, le jardin. (*Lam. ex Commers. in herb. par.*; *Lindl. ex horto Lodd.*)

ART. 51. Lorsqu'un nom existant est appliqué à un groupe qui devient d'un ordre supérieur ou inférieur à ce qu'il était auparavant, le changement opéré équivaut à la création d'un nouveau groupe et l'auteur à citer est celui qui a fait le changement.

ART. 52. Les noms d'auteurs mis après les noms de plantes s'indiquent par abréviations, à moins qu'ils ne soient très-courts.

A cet effet on retranche d'abord les particules ou lettres préliminaires qui ne font pas strictement partie du nom, puis on indique les premières lettres, sans en omettre aucune. Si un nom d'une seule syllabe est assez compliqué pour qu'il vaille la peine de l'abrégé, on indique les premières consonnes (*Br.* pour Brown); si le nom a deux ou plusieurs syllabes, on indique la première syllabe, plus la

première lettre de la syllabe suivante, ou les deux premières quand elles sont des consonnes (*Juss.* pour de Jussieu ; *Rich.* pour Richard).

Lorsqu'on est forcé d'abréger moins, pour éviter une confusion entre des noms qui commencent par les mêmes syllabes, on suit le même système, en donnant, par exemple, deux syllabes avec la ou les premières consonnes de la troisième, ou bien l'on indique une des dernières consonnes caractéristiques du nom (*Bertol.* pour Bertoloni, afin de distinguer de Bertero ; ou *Michx* pour Michaux, afin de distinguer de Micheli). Les noms de baptême ou les désignations accessoires, propres à distinguer deux botanistes du même nom, s'abrègent de la même manière (*Adr. Juss.* pour Adrien de Jussieu, *Gærtn. fil.* ou *Gærtn. f.* pour Gærtner fils).

Lorsque l'usage est bien établi d'abréger un nom d'une autre manière, le mieux est de s'y conformer (*L.* pour Linné, *St-Hil.* pour de Saint-Hilaire).

SECTION 5.

Des noms à conserver lorsqu'un groupe est divisé, remanié, transporté, élevé ou abaissé, ou quand deux groupes de même ordre sont réunis.

ART. 53. Un changement de caractères, ou une révision qui entraîne l'exclusion de certains éléments d'un groupe ou des additions de nouveaux éléments, n'autorisent pas à changer le nom ou les noms du groupe.

ART. 54. Lorsqu'un genre est divisé en deux ou plusieurs, le nom doit être conservé et il est donné à l'une des divisions principales. Si le genre contenait une section ou autre division qui, d'après son nom ou ses espèces, était le

type ou l'origine du groupe, le nom est réservé pour cette partie. S'il n'existe pas de section ou subdivision pareille, mais qu'une des fractions détachées soit beaucoup plus nombreuse en espèces que les autres, c'est à elle que le nom doit être réservé.

ART. 55. Dans le cas de réunion de deux ou plusieurs groupes de même nature, le nom le plus ancien subsiste. Si les noms sont de même date l'auteur choisit.

ART. 56. Lorsqu'on divise une espèce en deux ou plusieurs espèces, la forme qui avait le plus anciennement le nom est celle qui le conserve.

ART. 57. Lorsqu'une section ou une espèce sont portées dans un autre genre, lorsqu'une variété ou autre division de l'espèce sont portées au même titre dans une autre espèce, le nom de la section, le nom spécifique ou le nom de la division d'espèce subsistent, à moins que dans la nouvelle position il n'existe un des obstacles indiqués aux articles 62 et 63.

ART. 58. Lorsqu'un genre devient subdivision de genre ou que le contraire arrive, lorsqu'une espèce devient subdivision d'espèce ou vice versâ, les noms qui leur étaient propres subsistent pourvu qu'il n'en résulte pas deux genres du même nom dans le règne végétal, deux subdivisions de genre ou deux espèces du même nom dans le même genre, ou deux subdivisions du même nom dans la même espèce.

SECTION 6.

Des noms à rejeter, changer ou modifier.

ART. 59. Nul n'est autorisé à changer un nom sous prétexte qu'il est mal choisi, qu'il n'est pas agréable, qu'un

autre est meilleur ou plus connu, qu'il n'est pas d'une latinité suffisamment pure, ou par tout autre motif contestable ou de peu de valeur.

ART. 60. Chacun doit se refuser à admettre un nom dans les cas suivants :

1^o Quand ce nom est appliqué dans le règne végétal à un groupe nommé antérieurement d'un nom valable.

2^o Quand il forme double emploi dans les noms de classes ou de genres, ou dans les subdivisions ou espèces du même genre, ou dans les subdivisions de la même espèce.

3^o Quand il exprime un caractère ou un attribut positivement faux dans la totalité du groupe en question, ou seulement dans la majorité des éléments qui le composent.

4^o Quand il est formé par la combinaison de deux langues (exemple: *eu* mis avant un nom latin, *sub* avant un mot grec, *oides*, *opsis*, appliqués à un mot latin, etc.).

5^o Quand il est contraire aux articles de la section 5.

ART. 61. Un nom de cohorte, sous-cohorte, famille ou sous-famille, tribu ou sous-tribu, doit être changé lorsqu'il est tiré d'un genre qu'on reconnaît ne pas faire partie du groupe en question.

ART. 62. Lorsqu'un sous-genre, une section ou une sous-section passe au même titre dans un autre genre, le nom doit être changé s'il existe déjà dans le genre un groupe de même ordre sous ce nom.

Lorsqu'une espèce est portée d'un genre dans un autre, son nom spécifique doit être changé s'il existe déjà pour une des espèces du genre. De même lorsqu'une sous-espèce, variété ou autre subdivision d'espèce est portée dans une autre espèce, le nom en doit être changé s'il existe déjà dans l'espèce pour une modification du même ordre.

ART. 63. Lorsqu'un groupe est transporté dans un autre

en y conservant le même rang, son nom doit être changé s'il devient un contre-sens ou une cause évidente d'erreur et de confusion dans la nouvelle position qui lui est attribuée.

ART. 64. Dans les cas prévus aux articles 60, 61, 62, 63, le nom à rejeter ou à changer est remplacé par le plus ancien nom valable existant pour le groupe dont il s'agit, et à défaut de nom valable ancien un nom nouveau doit être créé.

ART. 65. Un nom de classe, tribu ou autre groupe supérieur au genre peut être modifié dans sa désinence, pour être rendu conforme aux règles et aux usages.

ART. 66. Lorsqu'un nom tiré du grec ou du latin a été mal écrit ou mal construit, ou qu'un nom tiré d'un nom d'homme n'a pas été écrit conformément à l'orthographe réelle du nom, ou qu'une erreur sur le genre grammatical d'un nom a entraîné une désinence vicieuse dans les noms d'espèces ou de modifications d'espèces, chaque botaniste est autorisé à rectifier le nom fautif ou les désinences fautives, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom très-ancien et passé entièrement dans l'usage sous la forme erronée. On doit user de cette faculté avec réserve, particulièrement si le changement doit porter sur la première syllabe, surtout sur la première lettre du nom.

Quand un nom a été tiré d'une langue vulgaire, il doit subsister tel qu'on l'a fait, même dans le cas où l'orthographe du nom a été mal comprise par l'auteur et donne lieu à des critiques fondées.

SECTION 7.

Des noms de plantes dans les langues modernes.

ART. 67. Les botanistes emploient dans les langues mo-

dernes les noms scientifiques latins ou ceux qui en dérivent immédiatement, de préférence aux noms d'une autre nature ou d'une autre origine. Ils évitent de se servir de ces derniers noms, à moins qu'ils ne soient très-clairs et très-usuels.

ART. 68. Tout ami des sciences doit s'opposer à l'introduction dans une langue moderne de noms de plantes qui n'y existent pas, à moins qu'ils ne soient dérivés du nom botanique latin, au moyen de quelque légère modification.

COMMENTAIRE

1. Le but de l'article 1^{er} est d'établir le principe de l'universalité de la nomenclature botanique. L'article 6 en découle.

2. Linné avait posé des règles absolument arbitraires, qu'il n'essayait pas même de justifier (voir *Phil. bot.* § 225, 226, 229, 230, 231). Son antagoniste Heister faisait de même. A notre époque on ne veut point se soumettre à la volonté, même d'un homme de génie, mais on ne serait pas très-éloigné d'obéir à des majorités. L'article 2 signifie, entre autres choses, qu'un congrès de savants peut bien élucider une question, ou manifester une opinion par un vote, mais non imposer une règle ou prohiber une méthode.

3. En nomenclature, comme partout dans les sciences, il est impossible d'admettre ce qui implique des équivoques ou un fait faux. Toutes les règles, du moins toutes les règles nécessaires, c'est-à-dire celles qu'on ne peut enfreindre sans faire quelque chose de nul, sont le développement de ce principe fondamental. S'il s'élève un doute sur une question de nomenclature, le moyen de lever l'incertitude est presque toujours de se dire : En suivant tel procédé ou tel autre, en résulte-t-il des équivoques, des assertions fausses, des erreurs, immédiates ou possibles ? La réponse indique ce qui est permis ou ce qui ne l'est pas.

4. Il est impossible de ne pas reconnaître un certain droit à l'usage, car le maintien de noms très-connus, de formes très-usi-

tées, donne souvent de la clarté et de la précision et dispense de noms nouveaux. Seulement il ne faudrait pas consacrer une erreur grave pour l'avantage médiocre de suivre une habitude.

Nous rappelons aussi que les exceptions fondées sur l'usage, étant des exceptions, ne doivent être ni imitées ni étendues. C'est le principe ordinaire du droit.

8. Linné employait le mot *Familia*, qui n'est pas de très-bonne latinité. On préfère en général *Ordo*, et en français on aurait pu dire *Ordre*, comme on dit en anglais *Order*. Le mot *Famille* a été trouvé ingénieux; cependant c'est plutôt le genre qui ressemble à une famille humaine, puisque dans celle-ci tous les individus portent le même nom, chacun ayant en outre son nom de baptême analogue au nom spécifique.

Le mot Cohorte, *Cohors*, de très-bon latin, a été employé dès 1835, par M. de Martius, dans son *Conspectus regni vegetabilis*, pour les groupes supérieurs aux familles et inférieurs aux classes. MM. Bentham et Hooker fils l'ont adopté dans leur *Genera*. Il nous paraît préférable au mot classe, qui s'entend ordinairement de divisions plus grandes, et au mot *alliance*, de Lindley, qui a l'inconvénient de ne pas pouvoir être traduit par un mot analogue en latin, *fœdus* ayant une forme tout autre. *Cohors* est facile à introduire dans les langues modernes, sans altération ou avec un léger changement de désinence.

9. La division des espèces devient chaque jour plus importante. Plusieurs botanistes contestent les caractères attribués par d'autres à l'espèce, mais aucun ne peut nier l'existence de groupes collectifs de la nature de ceux appelés par Linné *espèces*, et ils doivent bien reconnaître, en même temps, qu'il existe beaucoup d'autres groupes inférieurs, surtout parmi les plantes cultivées. Si l'hérédité ou non-hérédité des formes était toujours une chose claire et tranchée, la division de l'espèce serait facile: il y aurait 1° des races qu'on pourrait aussi appeler variétés principales ou sous-espèces, et 2° des variétés non héréditaires. Mais l'hérédité est une tendance commune à toutes les formes, seulement, elle est plus ou moins constante et plus ou moins complète. Quand une modification d'espèce est habituellement héréditaire elle devient à proprement parler une *sous-espèce*, en d'autres termes on peut hésiter à l'appeler une espèce et beaucoup l'ap-

pellent ainsi. Avec des caractères moins tranchés et une transmission par graines moins fréquente, c'est certainement, au dire de tout le monde, une *variété*. Moins de caractères et moins d'hérédité constituent des subdivisions de variétés ou sous-variétés. Enfin, il existe des *variations* provenant d'un même individu, variations qui ont quelque tendance à se propager de graines, comme on peut le voir en récoltant des graines sur la branche qui les a produites. De ce point on descend, lorsqu'il s'agit de plantes cultivées, à des modifications tellement nombreuses et tellement compliquées, qu'il est impossible de les nommer, à moins de procédés particuliers dont nous parlerons plus loin (art. 14).

9. 10. On peut hésiter entre le terme de *sectio* et celui de *subgenus*, pour désigner les subdivisions naturelles de plusieurs genres. *Subgenus* est plus expressif, mais *sectio* a cet avantage de permettre un double degré de division, ce qui parfois est nécessaire. En effet *subgenus* peut se placer aisément entre *genus* et *sectio*, de telle sorte, qu'en employant encore le mot *subsectio*, les genres nombreux en espèces et d'une organisation variée, se subdivisent, avec une grande clarté, selon l'importance des caractères. Du reste, le mot *sectio*, dans le sens de sous-genre, est devenu familier par son adoption dans le *Prodromus*.

Les nombreuses subdivisions indiquées à l'art. 10 devraient servir, dans beaucoup de cas obscurs ou contestables, à éviter des noms nouveaux de genres et d'espèces. Hésitez-vous à créer un genre? faites-en un sous-genre ou une section. Hésitez-vous à créer une espèce? faites-en une sous-espèce ou une variété. Voilà des termes moyens sur lesquels peuvent s'accorder les botanistes qui voient essentiellement les différences et ceux qui voient essentiellement les ressemblances. Distinguer, sous un nom commun et ancien, n'est pas confondre; ce n'est pas non plus séparer, mais c'est éviter une foule de noms nouveaux, surtout d'espèces, qui seraient contestés.

12. Nous avons cherché un mot latin pour le mot français très-connu et très-précis de *métis*. Les dictionnaires indiquent *bigener*, *is*, mais le mot genre étant pris en histoire naturelle dans une acception particulière, ce serait créer une erreur, une confusion, d'employer *bigener* pour un hybride et à plus forte rai-

son pour un métis. Le mot *mistus* existe ; il répond presque littéralement à métis. Ce mot n'a pas en latin le sens précis que nous proposons de lui donner, mais on peut en dire autant des mots *genus* et *species*. C'est une nécessité de la science de limiter le sens des mots latins, pour rendre des idées plus claires et plus précises.

14. Les botanistes, proprement dits, lorsqu'ils ont voulu s'occuper des espèces cultivées, n'ont pas eu de peine à désigner certaines formes principales comme races ou sous-espèces, et d'autres moins importantes comme variétés ou sous-variétés. On peut citer, sous ce rapport, le mémoire sur les Brassica, par de Candolle (Trans. of the Linn. Soc. vol. 5), couronné en 1821, par la Société d'horticulture de Londres, et résumé sous une forme strictement botanique, dans le Systema, 2, p. 583. Dans ce travail, les races sont nommées en latin *stirps*, mais le mot *proles* nous paraît indiquer mieux une propagation par hérédité. Il se prête mieux aussi à l'addition de *sub*, qui a de l'avantage pour caractériser une sous-race.

Un autre travail très-remarquable est celui sur les blés par Louis Vilmorin (Essai d'un catalogue des froments, br. in-8°, 1850). Sa valeur est évidente quant au fond, mais l'auteur a désigné les principales formes du *Triticum* vulgare par les termes de *variétés* et ensuite de *sections*. Il aurait mieux fait d'appeler ces formes, essentiellement héréditaires, des *races* et *sous-races*, car le mot *section* a un autre sens dans les livres de botanique.

L'ouvrage important de Doehmal, sur les arbres fruitiers, tombe encore plus dans cet écueil¹. Les genres y sont divisés en tribus et les espèces en genres (!). Que dirait-on d'une armée dans laquelle des compagnies se diviseraient en régiments ou en bataillons ? d'un pays où certaines communes se diviseraient elles-mêmes en provinces et en départements ? d'une ville où les rues s'appelleraient des quartiers ?

Evidemment il y aurait progrès si les agriculteurs et horticulteurs adoptaient les termes usités en botanique pour les principales subdivisions des espèces. Quant aux modifications extrê-

¹ *Der sichere Führer in d. Obstkunde*, 4 vol. in-8°. Nuremberg 1855—60. Voir 4, p. 201, 213, etc.

mes des plantes cultivées, elles n'ont pas de limites. Dans beaucoup de cas elles sont tellement nombreuses, tellement légères, tellement incertaines quant à leur origine, et si souvent compliquées d'hybridité, qu'il est impossible de prétendre à une classification régulière et satisfaisante. Certaines espèces sont recherchées des amateurs pour des variations infinies de nuances, de taches, de grandeurs de pétales, etc. Les formes dont on parle sont, pour ainsi dire, éphémères. Elles passent, ou d'elles-mêmes, ou quand la mode changeant on les abandonne. Mettre de la régularité dans la nomenclature de ces mille et mille productions des jardins, serait aussi impossible que d'essayer une classification des étoffes que les fabricants créent et dénomment chaque année. Les mots de *semis* et de *sport*, usités en horticulture, ont l'avantage, 1° d'être connus, 2° de désigner le fait important de l'origine, 3° de ne pas trop préciser le degré de fixité et d'importance de modifications toujours peu importantes. On traduit aisément ces mots en latin, car *satus* et *lusus*, sont dans tous les dictionnaires. Le mot *sport* des anglais (*lusus*), peut parfaitement s'introduire en français et en allemand. Il est déjà plus ou moins connu et sa brièveté le rend commode.

Du reste, les sports et les semis deviennent quelquefois héréditaires et prennent alors le nom de race ou sous-race. Les sports et les semis peuvent se croiser, et les métis, qu'on propage par greffe, bouture, etc., paraissent comme des sports. Il résulte ainsi, de la diversité même des faits, une complication, pour ainsi dire inextricable, intéressante au point de vue physiologique, mais qui échappe aux méthodes régulières de classification. Tâchons d'obtenir que les grandes divisions des espèces cultivées soient assimilées à celles des espèces spontanées. Ce serait déjà beaucoup relativement à l'état actuel des choses, et il est probable que les horticulteurs le sentent aussi nettement que les botanistes.

15. A l'époque de Linné, quelques naturalistes d'un grand mérite ont blâmé, non sans raison, l'arbitraire avec lequel il changeait des noms de genre qui existaient. Aujourd'hui ces abus sont légitimés par cent ans d'usage. Il y a, comme disent les jurisconsultes, prescription. Quant aux noms d'espèces, Linné les

ayant employés le premier, il a pour ceux qu'il a faits, le droit le plus légitime, celui de la priorité.

Nous disons *en botanique* ; ainsi le même nom peut être employé, selon nous, dans les deux règnes. Ceci est contraire à l'une des règles de Linné (Phil. bot. 230), mais il faut remonter pour cette question au principe fondamental (art. 3) de toute nomenclature, qui est d'éviter les erreurs, les ambiguïtés, les confusions. Y a-t-il confusion possible quand un groupe de plantes est nommé comme un groupe d'animaux ? Évidemment non. Si par hasard un genre de plantes recevait le nom de Psittacus, personne au monde ne prendrait les espèces pour des perroquets. A toute rigueur il pourrait y avoir des équivoques dans certaines catégories obscures d'êtres qui ont été rejetées d'un règne à l'autre, comme les Oscillaires, les Diatomacées. Nous en concluons seulement que, dans ces classes douteuses, un naturaliste fait bien d'éviter des noms communs aux deux règnes.

20. La désinence *ales* pour les cohortes, a été proposée en 1835 ¹ par Lindley. Celle en *ineæ*, employée plus tard dans quelques ouvrages, a l'inconvénient d'être moins tranchée, d'être employée déjà pour plusieurs familles et d'avoir plutôt l'apparence d'un diminutif. A ce point de vue, elle est meilleure pour des sous-familles que pour des agglomérations de familles. La forme en *ales* est adoptée dans le *Genera* de MM. Bentham et Hooker fils.

22. La dérivation en *aceæ* est très-conforme au génie de la langue latine, mais celle en *ineæ* existait aussi pour des sens analogues, d'après ce que m'a expliqué un habile professeur de langues anciennes ², *in*, dans les radicaux latins étant employé dans le sens de *ac*. L'euphonie a décidé, tantôt pour une des formes, tantôt pour l'autre, et les botanistes ont imité.

Les exceptions à ces deux désinences, pour quelques familles se justifient par un long usage, et quelquefois par l'usage et l'euphonie en même temps. Le principe général de changer les noms le moins possible s'applique ici. Enfin, dans les grandes

¹ *A key to botany.*

² M. A. Cherbuliez.

familles, très-apparentes, anciennes, qui ont des noms d'une tout autre forme, la difficulté de choisir un des genres, parmi des centaines, pour en faire en quelque sorte le drapeau de la famille, est un obstacle réel. Pourquoi les Légumineuses s'appelleraient-elles *Fabacées*, plutôt que Trifoliacées, Astragalacées, ou de cinquante autres manières? En pensant à plusieurs familles, un de leurs genres se présente souvent seul à l'esprit; mais quand on pense aux Légumineuses, une foule viennent aussitôt à la mémoire, et pas plus le Faba qu'un autre. L'objection que certaines Légumineuses n'ont pas des légumes; que certaines Composées ont des fleurs isolées, n'est pas bien forte, en comparaison de l'avantage de noms anciens et très-connus. La fixité des noms est un principe d'ordre supérieur (art. 3).

25. Il en est des noms de genres ou de sections comme de nos noms patronymiques. Certainement beaucoup de noms d'hommes sont incommodes ou même ridicules, parce qu'ils ont la forme d'adjectif, ayant un sens, ou qu'ils sont difficiles à prononcer, ou par telle autre cause, mais une fois qu'ils existent pourquoi les changer? La science n'a pas pour but de faire des noms. Elle se sert des noms pour distinguer les choses. Si un nom est différent des autres, le point essentiel est obtenu.

On tire les noms génériques de certains caractères, de certaines apparences, de l'habitation principale, de noms d'hommes, de noms vulgaires et même de combinaisons de lettres tout à fait arbitraires. Il suffit qu'un nom n'entraîne pas de confusion ou d'erreur. Aussi longtemps qu'on n'a pas voulu remonter à ce principe très-général, on est tombé dans le défaut de fixer des règles admises par les uns, repoussées par les autres.

Il a été fait quelquefois en l'honneur du même savant des noms de genres très-divers, quand les noms s'y prêtaient. On a fait *Pittonia* et *Tournefortia*, pour Pitton de Tournefort, *Brownia* et *Brunonia* pour Brown, etc. Ces noms nous semblent pouvoir rester, car ils ne peuvent se confondre dans les tables, ni dans le discours. Assurément si, depuis qu'on a fait *Brownia*, il avait paru un botaniste appelé Brunon, personne n'aurait critiqué un genre *Brunonia*, donc *Brunonia* est un nom de genre admissible.

28, 3° Rien de plus incommode, en synonymie, que d'avoir à expliquer comment tel genre de tel auteur, n'est pas tel genre sous le même nom, du même auteur, à une autre époque. Si c'est dans la même famille la difficulté est encore plus grande, et il y a vraiment danger de confusion.

28, 4° En dédiant des genres à de grands personnages étrangers à la botanique, même à des savants illustres qui ne se sont point occupés de sciences naturelles, on flatte des personnes qui ne vous en savent souvent aucun gré, on n'encourage pas les jeunes botanistes, qui aiment une distinction réservée aux botanistes, et parfois on choque des susceptibilités nationales ou religieuses, qui n'ont rien à voir dans la science. Ainsi l'idée de nommer le plus grand des arbres *Wellingtonia* a été une double faute. D'abord il existait un nom de genre, *Sequoia*, lequel a dû rester. En outre on a provoqué un troisième synonyme, non moins inutile, *Washingtonia*, à l'imitation duquel chaque nation se serait mise à forger un nom d'après son héros favori.

28, 6° On se trouve bien d'avoir plusieurs genres de fougères dont le nom est terminé en *pteris*, plusieurs de plantes fossiles en *ites*, plusieurs de la famille des Lauracées en *daphne*, etc.

29, 2° On a fait quelquefois des noms de section en ajoutant *oides* ou *opsis* au nom du genre lui-même. C'est un pléonasme un peu trop naïf, car une section rappelle nécessairement son genre et lui ressemble. Annuler des noms ainsi faits aurait pourtant plus d'inconvénient que d'avantage, car d'un côté on cite rarement les noms de section, et de l'autre en les changeant, on crée des synonymes de plus.

29, 3° Établir le même nom de section dans plusieurs genres n'a pas beaucoup d'inconvénient, surtout dans des familles différentes, parce qu'on ne cite pas un nom de section sans dire le genre. Cependant il vaut mieux l'éviter. Cela gêne, si, plus tard, les sections sont converties en genres.

40. Le système que nous indiquons pour les plantes cultivées (art. 14 et 40) se résume à ceci :

1° Pour les principales modifications de l'espèce adopter les noms et les formes usitées dans les espèces spontanées, c'est-à-dire classer les sous-espèces, variétés, sous-variétés, d'après leur importance ; dire, si possible, lesquelles sont habituellement

héréditaires (races, comparables à des sous-espèces), lesquelles le sont moins régulièrement (sous-races, variétés), lesquelles le sont rarement (sous-variétés); employer pour tous ces degrés et pour leurs métis, des adjectifs latins, comme dans les espèces ordinaires.

2° Pour les modifications inférieures, en nombre illimité (semis, métis du degré inférieur, *sports*), avoir des noms en langues modernes, des noms tout différents du latin, comme les horticulteurs ont déjà l'habitude d'en donner.

Par le moyen de cette double combinaison les grandes modifications, qui intéressent l'histoire naturelle générale, sont rattachées aux formes scientifiques, mais en même temps les modifications si nombreuses et si minimes d'importance, obtenues dans les jardins, portent des noms qui les distinguent. On ne peut plus les confondre, dans les livres, avec des variétés ou des espèces botaniques. Cette précaution est nécessaire parce que les horticulteurs, pour abrégér, sont conduits à supprimer les noms intermédiaires entre le nom de genre et le nom du semis ou du sport. Ils ne peuvent pas dire: *Brassica oleracea, acephala, vulgaris, viridis, cavalier*, qui exprime complètement les rapports du chou-cavalier avec les autres espèces de *Brassica*; ils diront *Chou-cavalier*. Si au lieu de cavalier, il y avait un nom tel que *grandis*, ils diraient infailliblement *Brassica grandis*, et cela paraîtrait comme une espèce spontanée.

Évitons à l'avenir cette source d'équivoque. Il existe malheureusement des noms tels que *Rhododendron papilionaceum, Camellia planipetala*, etc., qui ont l'air d'espèces et qui se glissent dans les livres de botanique. On chercherait en vain dans la nature ou dans les herbiers, ce qu'ils représentent. Ces produits des jardins sont factices. Qu'on les traite comme tels, et qu'on ne s'expose plus à les confondre avec des végétaux spontanés. D'ailleurs au bout de quelques années, la mode change. Personne ne se soucie alors de ces innombrables créations horticoles d'une espèce, qui ont fait les délices des amateurs. Où sont les deux ou trois mille dahlias de tel ou tel catalogue d'il y a trente ans? La plupart n'existent plus; leurs noms sont oubliés. Il est fort heureux que la plupart aient été nommés d'après un

général ou une dame, dont alors on s'occupait, plutôt que par un nom latin qui serait resté dans les livres.

43. Les communications dans des séances publiques, si elles ne sont pas accompagnées de la publication d'un compte rendu, peuvent laisser du doute dans la mémoire des auditeurs. Les étiquettes des collections publiques et des jardins, peuvent être transposées ou enlevées d'un moment à l'autre. Dans tous ces exemples, le *fait* de la publication ne peut pas être constaté suffisamment ¹.

45. 46. Un nom d'espèce sans nom de genre, une combinaison de noms générique et spécifique sans la moindre explication, ne sont rien. Ce sont des mots vides de sens. Ils ne prennent une valeur, que du jour ou quelqu'un leur donne un sens en les complétant. Peut-être, dira-t-on, il y a des phrases spécifiques tellement courtes, tellement mal faites, qu'elles ne signifient à peu près rien, et de cette manière on devrait ou regarder comme nulles toutes les publications trop incomplètes, ou admettre à la fois et ces publications incomplètes et les noms purs et simples. Il y a cependant une différence entre ces deux cas. Le fait de l'absence de tout caractère ajouté au nom, est un fait défini, positif. L'insuffisance d'une description est quelque chose de vague, pouvant être contesté. D'ailleurs un mot en apparence insignifiant, fait quelquefois deviner une espèce.

47, 1^o Il serait très-utile de publier dans les journaux et dans les ouvrages de bibliographie, la date exacte de plusieurs livres et de planches sur lesquels on est trompé par les titres, ou l'on est dans le vague, à cause du défaut de titres datés. C'est surtout le cas des ouvrages par livraisons. Dans les herbiers bien organisés, on note sur les étiquettes des collections distribuées la date de réception, qui indique presque toujours celle de la distribution.

47, 3^o Publier un nom que l'on ne peut adopter c'est jeter inutilement un synonyme dans la circulation, au moins dans les tables et les dictionnaires. Le *Nomenclator* de Steudel serait doublé s'il fallait y mettre tous les noms qui existent dans les jardins, les herbiers ou les notes des voyageurs, même ceux qu'on

¹ Voyez Bentham, Address to the Linn. Soc. 1867.

reconnaît ne rien valoir. Les noms de cette nature, quand on les publie, sont des *morts-nés*. Pourquoi augmenter leur nombre, à moins d'exception, par exemple quand l'auteur exige qu'on les fasse connaître ?

48. Pendant longtemps l'universalité des botanistes a cité, pour une combinaison de deux noms, générique et spécifique, l'auteur qui l'avait appliquée le premier à une espèce. Quelques zoologistes ont suivi une autre méthode recommandée, en 1842, par le comité de MM. Strikland, Owen, etc., à l'Association britannique (Report § D), mais fortement combattue dès le premier moment par M. Agassiz (*Nomenclator*, p. xxvi). Divers botanistes, MM. Fries, Fr. Schultz, Kirschleger, etc., ayant introduit la même méthode en botanique, ils ont rencontré aussi une vive opposition, et, par exemple, la commission du Bulletin de la Société botanique de France, a publié sur ce point une note motivée, qui a fait sensation (Bull. 1860, p. 438).

La nouvelle méthode proposée consiste à citer toujours pour une espèce, le nom de l'auteur qui l'a nommée et décrite le premier, indépendamment du nom de genre auquel cette espèce a été rapportée par les botanistes successifs. Parmi les adeptes de cette méthode, les uns se contentent de citer l'auteur de l'espèce, sans aucune explication; d'autres, surtout les zoologistes, ajoutent au nom (*Sp.*), pour dire que l'auteur a fait l'espèce seulement; d'autres enfin, plus consciencieux, ajoutent: *sub* tel genre. Ainsi *Mathiola tristis* (*L. sub Cheirantho*), veut dire: l'espèce que Linné appelait *Cheirantus tristis*, et qu'un autre (on lit dans la synonymie que c'est Brown), a appelée *Mathiola tristis*. Prenons la méthode sous cette dernière forme, la plus perfectionnée évidemment, et voyons comment elle a été défendue et attaquée. Nous dirons ensuite notre opinion.

Le Comité de l'Association britannique s'exprimait de la manière suivante par l'organe de M. Strikland :

« Il nous paraît que l'auteur qui a le *premier* décrit et nommé une espèce, formant la base de généralisations futures, a plus de droit à voir son nom rappelé que celui qui a défini plus tard un genre dans lequel se trouve cette espèce, ou qui, par une

¹ Report of the Brit. assoc. for 1842, p. 120.

sorte de hasard, a été conduit à réunir le nom spécifique au nom générique. En donnant l'autorité pour le nom spécifique de préférence à tous les autres, le lecteur est conduit *directement* à la description originale, l'habitation, etc., de l'espèce, ainsi qu'à la date de sa découverte. » Ainsi le *Muscicarpa crinita*, L., rapporté depuis au genre *Tyrannus*, doit être indiqué *Tyrannus crinitus* L. (*sp.*), et, dit une note au bas de la page, *Tyrannus crinitus* (L.) serait peut-être préférable à cause de sa grande brièveté.

M. Agassiz, dans la préface de son *Nomenclator zoologicus* (p. xxv) s'opposait fortement. Il loue d'abord Linné d'avoir dit : « Nomen specificum nil est nisi distinctio specierum sub suo genere. Nulla dari potest differentia specifica ubi nullum genus. » Cela montre bien, dit M. Agassiz, quelle importance Linné attachait à la *réunion* du nom spécifique et du nom générique. Si l'on veut, comme le désirent les savants anglais, ne faire tort à personne, il faut citer une nouvelle autorité pour une nouvelle combinaison de noms. Je ne crains pas de dire que Linné aurait récusé expressément l'expression *Tyrannus crinitus* L. (*sp.*) Il avait mis cette espèce dans son genre *Muscicarpa* et il l'aurait maintenue dans ce genre aussi longtemps qu'il n'aurait pas eu des doutes.... » « De cette méthode proposée par les savants anglais, dit encore M. Agassiz, il découlerait nécessairement l'idée que les travaux faits pour constituer les genres valent moins que ceux faits pour distinguer les espèces, ce qui n'avancerait pas la science. » ... « Mais il en résulterait aussi une chose excessivement incommode : on ne pourrait pas, sans des recherches fastidieuses, remonter aux sources. Comment, en effet, trouver dans les ouvrages de Linné, ce qu'il a dit du *Muscicarpa crinita*, à moins qu'on ne dise sous quel genre Linné en a parlé¹ ? Et combien la synonymie sera inextricable s'il y a plus tard un *Tyrannus crinitus* (L.) *sp. selon Swainson*, et un *Tyrannus cri-*

¹ Les partisans de la méthode répondraient peut-être qu'on publierait des tables de Linné par *espèces*. Ainsi au mot *crinitus* on trouverait toutes les pages des livres de zoologie et de botanique dans lesquelles Linné a fait une espèce portant le nom de *crinitus*, ce serait comme si dans un almanach des adresses on classait les individus par leurs noms de baptême. — A notre avis on pourrait le faire, mais ce serait très-incommode.

nitus (L.) sp. *selon un autre auteur*, qui aura confondu une nouvelle espèce avec l'ancienne *crinita*. Il faudra donc alors dire : *Tyrannus crinitus* L. (sp.) *Swains*, et *Tyrannus crinitus* L. (sp.) *x*. » Agassiz termine en suppliant les auteurs de la nouvelle méthode, au nom des intérêts de la science, qu'ils ont à cœur, comme lui, « ut propositum deserant, schisma novum in scientiam non introducant, systema vero Linnæi simplicissimum illud, et erroribus babilonicæque in nomenclatura confusioni omnium minime obnoxium, æquo animo repetant. »

Passons maintenant des zoologistes aux botanistes, leur opinion ayant, pour nous, plus d'importance.

M. Kirschleger, en 1852, dans l'avant-propos de sa Flore d'Alsace, s'exprimait ainsi, après avoir mentionné les genres *Ranunculus* et *Batrachium* :

« Nous avons, par un procédé très-simple, rendu à chacun l'honneur qui lui est dû. A l'auteur du genre nouveau détaché d'un genre ancien, nous avons laissé le mérite (s'il y en a) d'avoir élevé un ancien sous-genre au rang de genre, en y attachant son nom. Mais le nom spécifique, nous l'avons laissé suivre du nom de celui qui le créa ou l'appliqua le premier, et en ayant même soin d'intercaler ce nom d'auteur dans une parenthèse, par exemple *Cephalaria pilosa* (L. *sub Dipsaco*). Nous savons bien que cela peut blesser l'amour-propre de certains auteurs, mais nous préférons ne pas blesser les sentiments de justice et de reconnaissance envers les anciens? »

En 1858, M. l'abbé Questier réclamait sur cette nouvelle méthode auprès de la Société botanique de France (Bull., vol. 5, p. 37). Il cite M. Billot comme ayant écrit : *Mulgedium alpinum* L. sp. 1117 (*sub : Sonchus*), *Less. syn. 142, etc.* « N'est-on pas tout d'abord étonné et choqué, dit M. Questier, de voir le genre *Mulgedium* attribué à Linné? Il est vrai que le correctif se trouve dans la parenthèse, mais la nomenclature jusqu'ici en usage nous apprenait la même chose plus clairement et avec moins de risque d'erreur. Si vous tenez à savoir, ce qui est tout naturel, à qui revient le *Mulgedium alpinum* vous devinerez peut-être, ou à force de recherches dans les livres, si vous les avez, vous parviendrez à savoir que c'est au premier auteur cité après la parenthèse. Je suppose que, d'après les ouvrages où l'on suit le

nouveau système, on ait à faire une table, une liste, un catalogue, une flore locale, un synopsis, un compendium, qui laissent peu ou point de place au développement de la synonymie, n'est-il pas à craindre qu'on ne néglige la parenthèse et tout ce qui s'ensuit, et qu'on ne nous donne purement et simplement des *Mulgedium alpinum* L., *Asterothrix hispanica* Willd., etc. Que devient alors l'histoire de la botanique? N'est-elle pas altérée, faussée? Et à qui la faute? Aux novateurs qui ont introduit ou propagé ce système dangereux? »

M. Kirschleger reprend la plume en 1860, et dit dans le *Bulletin de la Société botanique* (7, p. 437): « Je crois à la nécessité de restituer une foule d'espèces à leurs véritables auteurs et propriétaires. On écrit: *Cota altissima* Gay et non Linné. Quel mérite a dans ce cas M. Gay? Il a fait le genre *Cota* (bon ou mauvais, n'importe). Eh bien, que les honneurs du genre lui restent intacts et glorieux. Mais quelle prétention peut-il avoir à l'épithète d'*altissima*? Elle appartient à Linné ou à Tournefort. C'est de l'espèce que je veux parler, et non du genre, et si j'écris: *COTA* Gay *altissima* L. (sub *Anthemide*) j'ai contenté, à la fois, la justice et la gloire et le mérite de chacun. Vous direz: cette notation est un peu longue. Au besoin, abandonnez dans les catalogues le nom de l'auteur du nouveau genre, et mettez le nom de l'auteur de l'espèce entre parenthèse. » M. Kirschleger dit ensuite ironiquement: La notation orthodoxe a l'avantage immense de favoriser les autorités. » Il entend par là « les *mihi*, les *nobis*, ajoutés à d'anciens noms, la gloriole de mettre son nom dans les livres. »

En réponse, la Commission du *Bulletin de la Société botanique* ajoutait l'article suivant (7, p. 438):

« La Commission ¹ croit devoir maintenir pleinement, dans les publications de la Société, la notation que M. Kirschleger appelle *orthodoxe* (c'est-à-dire l'ancienne). Cette manière régulière d'indiquer le nom des auteurs de familles, genres, espèces ou variétés (consacrée par les deux plus importants ouvrages de la botanique systématique de ce siècle, le *Prodromus* de de Candolle et le *Genera* d'Endlicher), est à la fois la plus simple, la

¹ Elle était composée de MM. Cosson, Duchartre et Prillieux.

plus brève et la plus claire. C'est là son grand avantage, son principal mérite. Tout autre système, si équitable qu'il paraisse envers le premier auteur de chaque groupe de formes végétales, aura toujours l'immense inconvénient de jeter, dans le dédale déjà si embrouillé de la synonymie, un nouvel élément de trouble, d'incertitude et de confusion. »

« C'est d'ailleurs, ce nous semble, une erreur, ou au moins une exagération, que de considérer uniquement comme un hommage rendu au mérite et à la gloire de l'auteur cette sorte de signature que l'usage place à la suite du nom de chaque groupe de formes végétales établi, restreint, étendu, subdivisé ou transposé. Le nom de l'auteur ainsi placé n'est pas seulement la reconnaissance d'un droit que cet auteur exerce, mais est aussi la constatation d'une responsabilité qu'il doit subir. La perfection de la méthode naturelle est (comme l'a dit Linné lui-même) le but suprême de la botanique descriptive. Or, toute innovation taxonomique (création, restriction, extension, subdivision, transposition, de famille, de genre, d'espèce ou de variété est vraie ou fautive, bonne ou mauvaise. Est-elle bonne, elle perfectionne la méthode en un point quelconque, et il est juste que son auteur en soit honoré. Est-elle mauvaise, elle gâte la méthode en un point quelconque et son auteur doit en porter la peine. Dans l'un et l'autre cas, le nom d'auteur, régulièrement placé, indique pour chaque innovation la part de mérite comme la part de responsabilité qui incombe à chacun : Rien de moins, rien de plus. »

Enfin, nous citerons M. Boissier, qui dans la préface toute récente du premier volume de sa *Flore orientalis*¹ soutient le système nouveau. « Deux raisons, dit-il, m'ont conduit à ce mode de nomenclature déjà adopté par plusieurs auteurs, l'une de justice, l'autre d'utilité. Il y a, en effet, dans chaque plante deux sortes de caractères, les uns sont individuels, constituent en quelque sorte l'essence de l'espèce et permettent de la distinguer des espèces voisines, ils restent toujours aussi immuables qu'elle-même, ce sont les caractères spécifiques. Puis viennent d'autres caractères collectifs, communs à plusieurs espèces, souvent basés sur des rapports réels entre les êtres organisés lors-

¹ Un vol. in-8, Genève, 1867.

qu'il s'agit de genres appelés naturels, mais souvent aussi compris d'une manière très-différente et très-variable par les botanistes suivant leur tour d'esprit et l'importance relative qu'ils donnent à ces rapports, ce sont les caractères génériques. Il m'a paru que pour le nom d'une espèce, les caractères spécifiques devaient primer les génériques, et qu'il est juste et logique d'attacher comme autorité au nom spécifique qui exprime les premiers et ne change pas, celui de l'auteur qui, le premier, a fait connaître la plante, plutôt que celui du botaniste qui a compris de telle ou telle manière ses affinités génériques. Ce mode sonlège la mémoire en faisant faire un pas de plus à l'immutabilité des noms ; enfin il permet aux botanistes sérieux de remanier à leur gré la classification des espèces à un point de vue purement scientifique, sans risquer qu'on les confonde avec ces auteurs qui se laissent entraîner à des innovations intéressées où l'amour-propre a plus de part que la recherche de la vérité. »

Après ces citations que nous avons données *in extenso* par esprit d'impartialité, nous dirons notre opinion, qui a toujours été parfaitement arrêtée sur cette question.

L'usage de citer un nom d'auteur à la suite des noms de plantes n'est pas venu, comme le pensent quelques personnes, du désir de rendre hommage ou d'exercer un acte de justice. Sans doute il ne faut pas être injuste, par exemple en attribuant à un auteur un nom qu'il n'a pas fait, une idée qu'il n'a pas eue, mais le procédé de citer les noms d'auteur est avant tout *une mesure d'ordre*. Son but est : 1° de distinguer deux ou plusieurs genres, deux ou plusieurs espèces qui ont peut-être, malheureusement, reçu dans la science le même nom ; 2° de faciliter la recherche d'un détail extrêmement important : la date de publication d'un nom ou d'une combinaison de noms, l'un générique et l'autre spécifique.

Quand on veut rendre hommage à un botaniste, on lui dédie un genre. Quand on veut parler de ses mérites ou démérites au sujet d'une espèce ou d'un genre, on signale et on apprécie ses opinions, soit dans le texte d'une description, soit par quelque parenthèse dans la synonymie, mais la citation du nom à la suite du ou des noms relatifs à la plante n'exprime en soi ni mérite ni démérite. C'est la constatation d'un *fait*, savoir que tel au-

teur a le premier donné tel nom à un genre, ou qu'il a le premier rapporté telle espèce à tel genre; de la même manière on peut indiquer, à la suite, qu'un autre auteur a fait telle autre combinaison de noms spécifique et générique. Chaque auteur a eu raison ou tort; ceci n'est pas la question. Avant tout on a besoin de savoir quand un nom a été fait, ou quand une combinaison de noms a été faite, pour n'en pas proposer de semblables. Or, pour arriver à la date, il faut connaître l'auteur. On aurait pu donner la date même, au lieu du nom d'auteur, mais ce serait moins sûr, parce que dans une même année deux personnes pourraient, par hasard, donner le même nom à deux genres différents ou à deux espèces différentes. On a donc adopté l'usage de citer le nom de l'auteur plutôt que la date, et ce nom n'exprime en lui-même qu'un fait.

Mais, dira-t-on, il y a souvent deux faits à constater: l'espèce a été rapportée d'abord à un genre, ensuite à un autre. Dans ce cas il est, à notre avis, plus clair de dire les choses successivement: l'auteur A a fait telle combinaison de noms; l'auteur B a fait telle autre. En général, si l'on veut être bien compris, chaque idée doit être exprimée dans une phrase, ou au moins dans un membre de phrase distinct. Quand on veut exprimer deux choses clairement, on les sépare. Linné a fait une espèce appelée *Cheiranthus tristis*, et Brown a fait ensuite le *Mathiola tristis*. Pour l'exprimer il est plus clair de dire: *Cheiranthus tristis* L., et ensuite, à la ligne, ou après un point, *Mathiola tristis* Br., que de dire, par voie de condensation, *Mathiola tristis* (L. sub *Cheirantho*). Avec ce style tout contracté:

« Brevis esse laboro obscurus fio. »

Dans l'exemple ci-dessus, on a voulu tout dire en peu de mots, et l'on a sauté un fait très-important, celui que Brown a créé la combinaison *Mathiola tristis*, par où vous pouvez remonter à la date et aux motifs de la création du genre *Mathiola*, ainsi qu'à la date et aux motifs qu'avait Brown pour rapporter l'espèce à son nouveau genre *Mathiola*. L'expression *L. sub Cheirantho* est à double et même triple sens. Elle comporte ou le sens qu'on propose de lui donner, ou elle signifie que Linné, dans quelque note sous le genre *Cheiranthus* aurait parlé du genre *Mathiola*,

ou encore qu'il aurait mentionné une espèce appelée par lui *Mathiola tristis*.

Les partisans de la méthode proposée demandent qu'on soit juste, mais, à notre avis, ils se trompent dans l'application de ce principe excellent.

Rien n'est moins juste que d'attribuer à Linné, par exemple, une combinaison de noms qu'il n'a pas faite, dont il n'avait pas l'idée, qu'il aurait peut-être blâmée s'il l'avait connue. On dira que l'expression *Mathiola tristis* (L. sub *Cheirantho*) n'attribue pas la combinaison des noms à Linné. Cela est vrai quand on connaît bien le sens de la parenthèse et qu'on la copie ou qu'on l'énonce textuellement, mais il y a les ellipses, les abréviations presque forcées, dont parlait ci-dessus M. l'abbé Questier. Comme on ne peut pas mettre les parenthèses entières dans les tables, qu'on ne peut pas non plus s'en servir dans la conversation ou dans le texte des discussions sur les espèces, on les omet. La preuve en est que dans la table de la *Flora orientalis* de M. Boissier, on trouve : *Mathiola tristis*, L. — *Gypsophila acerosa* Boiss. — *Tunica prolifera* L., etc. Or, jamais Linné n'a fait un *Mathiola tristis*, ni un *Tunica prolifera* ; M. Boissier n'a pas fait non plus un *Gypsophila acerosa*. Ce sont autant d'inexactitudes, qui peuvent être des injustices, car nous ne savons pas si Linné aurait approuvé qu'on fit les genres *Mathiola* et *Tunica*, ou si ces genres étant reconnus bons par lui, il leur eut rapporté les dites espèces.

Si l'on tient avant tout à être juste, il faudrait bien autre chose que ce qu'on propose. Il faudrait chercher quel est l'auteur qui a, le premier, non pas nommé un genre ou une espèce, ni rapporté une espèce à un genre, il faudrait chercher celui qui a donné la meilleure description du genre ou de l'espèce, qui en a le mieux fait comprendre les affinités, etc. Quand un botaniste crée un genre bien naturel, sur des caractères méconnus jusqu'alors, c'est à lui qu'il faudrait attribuer toutes les espèces qu'on adjoint plus tard à ce genre, car il a été la cause intelligente de ce qui s'est fait après lui. Il est plus important de savoir exactement le nom du genre que celui de l'espèce. Dites à un élève qu'une plante se nomme *grata*, qu'est-ce que cela lui apprend ? rien. Dites-lui qu'elle est du genre *Clematis*, ce sera beaucoup, car il pourra

chercher l'espèce dans les livres et il sait déjà peut-être à quelle famille appartient le genre. Rapporter une variété à une espèce a quelquefois plus de mérite que n'en avait la description de la variété par le premier qui en a parlé. S'il est question de mérite, il faut le chercher partout et dans chaque cas. Une fois le mérite principal reconnu, on citerait le nom de l'auteur, fallût-il remonter à Théophraste; et quand un autre aurait rendu de plus grands services, on débaptiserait le genre ou l'espèce pour lui donner un autre titulaire. Recherches interminables, contestables, inexécutables, à moins qu'on ne soit occupé à faire des travaux tout spéciaux sur l'histoire de la science! Les partisans de la nouvelle méthode doivent répugner profondément à citer le premier auteur d'une espèce quand il l'a mal comprise, mal décrite, ce qui arrive assez souvent. Le fait est que ni la nouvelle méthode ni l'ancienne ne se prêtent à rendre une justice suffisante par le moyen des citations d'auteurs. Mais l'ancienne méthode au moins est exacte: elle donne avec précision ce qu'on veut avoir par la citation des noms d'auteurs. A cause de cela nous la préférons.

On dira que la méthode ordinaire encourage les amateurs de *gloriole*, ceux qui se plaisent à voir leur nom imprimé. C'est un bien petit côté de la question. Disons seulement que les amateurs de gloriole, d'après leur caractère même, doivent un peu craindre le ridicule; or, faire des noms qui tombent aussitôt dans le bas-fond des synonymes, se faire appeler parmi les botanistes sérieux un *faiseur*, voilà qui est passablement ridicule et qui doit influer sur les amours-propres un peu plus que tel ou tel procédé de nomenclature.

Encore un mot d'un argument avancé par le dernier des auteurs que nous avons cités.

Il est regrettable que les genres ne soient pas tous évidents et que, faute de les avoir discernés d'entrée, on doive souvent hésiter, créer ou renverser tel ou tel genre, porter des espèces de l'un à l'autre, etc. Mais les espèces, de leur côté, sont-elles *immuables*? Pas le moins du monde. On les comprend diversement; on les coupe, on les réunit, etc., comme les genres, plus peut-être que les genres. Leurs caractères ne sont pas fixes. Ils doivent être changés quand on transporte une espèce dans

un autre genre, car alors elle doit être comparée avec d'autres espèces. De ces deux choses, l'espèce et le genre, malheureusement peu déterminées, le genre est pourtant le pivot le moins mobile, parce qu'il est basé sur des caractères plus apparents, plus importants, moins variables, parce que le nombre des genres est moins considérable que celui des espèces, et qu'on approche davantage de connaître tous ceux qui existent : nous entendons ici tous les genres naturels, car nous n'en admettons pas d'autres.

49. Il n'est pas complètement exact de dire qu'un genre est de tel auteur, qu'une espèce est de tel auteur, lorsqu'on change le sens attribué au groupe par l'auteur en question. C'est pour cela que Robert Brown, et après lui divers auteurs et tout récemment le Dr Müller, d'Argovie¹, ont considéré comme faits par eux des groupes dont le nom était ancien, par exemple de Linné, mais dont ils modifiaient sensiblement les caractères ou la composition. Ainsi R. Brown (Prodr. fl. Novæ Holl., p. 494) donne un genre *Myosotis*, sans nom d'auteur (ce qui signifie dans l'ouvrage que le genre est de lui, voir p. 495 *Exarrhena*, et ailleurs), puis il ajoute, comme synonyme, *Myosotidis species*, L. Il fait de même un genre *Cynoglossum* (p. 495), qui a pour synonyme *Cynoglossi sp.*, L. Il attribue *Convolvulus* à Jacquin (p. 482), avec le synonyme *Convolvuli species*, L., parce qu'il entend le genre comme Jacquin l'avait modifié. De la même manière De Candolle (Prodr., III, p. 121) attribue son genre *Rhexia* à Brown, parce qu'il l'entend comme Brown, et il donne pour synonyme *Rhexiæ sp.*, L. Il dit aussi *Crassula Haw.* (voir Prodr., III, p. 383), et donne pour synonyme *Crassulæ sp.*, L. Dunal, dans le Prodrômus, met *Solanum Sendtn.* Je pourrais multiplier ces exemples.

Le procédé, il faut en convenir, est d'une exactitude rigoureuse. Le genre *Myosotis* de Brown n'est pas précisément celui de Linné. Peut-être Linné n'aurait pas voulu l'entendre à la manière de Brown, par conséquent il n'est ni exact ni bien convenable de le lui attribuer. D'un autre côté, ce système a le très-grand inconvénient de reconnaître une foule de genres sous le

¹ Dans les Euphorbiacées du Prodrômus, XV, sectio 2.

même nom, lorsqu'ils diffèrent à peine. Ces genres viennent encombrer la synonymie et plus particulièrement les tables. Au bout de cinquante ans ou d'un siècle, on ne pourrait plus se reconnaître au milieu des noms, car il y aurait dans les Borriginées par exemple, autant de genres *Myosotis* ou *Cynoglossum* que d'auteurs ayant défini ces genres un peu diversement. De même pour les espèces. Chaque auteur qui aurait défini une espèce autrement, de manière à exclure ou inclure une forme de plus ou de moins, serait censé avoir détruit l'ancienne espèce et en avoir créé une autre sous le même nom. Au bout de quelques années, l'indication des auteurs ne signifierait, pour ainsi dire, plus rien, et les ouvrages tels que ceux de Steudel seraient tellement remplis de noms semblables, qu'on ne s'y reconnaîtrait plus. Il convient donc de ne pas prétendre à une exactitude aussi absolue. Mieux vaut profiter d'un moyen simple, souvent employé, qui existe, pour obtenir la plus grande partie de la précision à laquelle on vise. Ce moyen est d'ajouter au nom de l'auteur qui a fait le genre ou l'espèce quelque chose indiquant une restriction, une addition ou une modification apportée au sens primitif. Les mots *pro parte*, *reformatis characteribus*, *exclusis specibus*, *exclusa varietate*, etc., peuvent être mis sous forme abrégée, et suffisent très-bien pour avertir du changement. Ils n'exposent pas à affirmer qu'un groupe est de tel auteur quand ce n'est pas rigoureusement exact. Après tout, le nom est ce qui importe le plus, à cause de la validité de ce nom qu'il faut justifier par la date. On changera tout ce qu'on voudra, par exemple, dans le genre *Xerotes*, Br.; mais il y a une chose certaine et immuable, c'est que Brown a fait, en 1810, un genre sous ce nom. A ce point de vue, qui est le principal, Brown devra toujours être cité pour *Xerotes*.

50. La publication d'un nom est le fait essentiel, car c'est celui qui empêche de changer le nom, à moins de motifs graves. Celui qui publie a fait l'acte principal. Le voyageur qui a recueilli la plante, qui lui a peut-être donné un nom provisoire dans son herbier, mérite sans doute la reconnaissance des botanistes. Il a parfois plus de titres à cette reconnaissance que l'éditeur du nom; aussi est-il très-convenable de le citer à l'occasion de la patrie ou de l'herbier, mais ce n'est pas lui qui a

rendu le nom public à une certaine date. Si on l'avait consulté alors, il aurait peut-être publié sous un autre nom.

Du reste, la conséquence de l'article n'est pas aussi grande qu'il semble, attendu que beaucoup de voyageurs ou collecteurs *publient* leurs noms, en distribuant leurs plantes (art. 42). Spruce, Kotschy, Wallich et une foule d'autres ont publié leurs noms, au moyen d'étiquettes ou de catalogues, et doivent donc être cités. D'autres n'ont pas mis des noms, ou n'ont pas distribué leurs plantes; alors on ne peut citer que les auteurs qui ont publié. Il est exact, par exemple, de citer Spruce pour une espèce nommée et publiée par lui, décrite ensuite par Bentham, et de citer Bentham pour une plante de Hartweg distribuée par lui, sans nom, sous un numéro, mais nommée plus tard par Bentham. Agir autrement serait inexact, et pour d'anciens voyageurs ce serait peu équitable. Commerson, par exemple, a laissé des noms de plantes dans les herbiers, sans les publier. Ceux qui les publient maintenant, ne peuvent pas, en conscience, les attribuer à Commerson, puisque la botanique ayant changé beaucoup depuis l'époque de ce zélé collecteur, il n'aurait pas nommé ses plantes à présent comme il les nommait autrefois, et que peut-être, lui-même, après avoir mis un nom sur une étiquette en avait reconnu la fausseté.

51. C'est une erreur assez commune, mais regrettable, de citer comme auteur d'un nom de section celui qui avait fait le nom à titre de genre, ou vice-versa, ou encore de citer comme auteur d'une espèce celui qui avait nommé une variété qu'on élève au rang d'espèce. Par cette négligence on représente mal l'opinion de l'auteur primitif, et on trompe le lecteur sur la date du nom de section ou de genre, ou des noms collectifs d'espèce ou de variété.

52. La règle énoncée était suivie par Linné, de Jussieu, de Candolle, Endlicher, et tous les botanistes jusqu'à ces dernières années. Depuis quelque temps, il y a des botanistes qui se sont mis à abrégier en supprimant les voyelles, même dans la première syllabe, et il en résulte : 1° que beaucoup de ces abréviations sont inintelligibles; 2° que si l'on veut chercher le nom dans une liste alphabétique des auteurs ou dans l'ouvrage classique de Pritzel, qui contient tous les botanistes antérieurs à 1841, on

est obligé de lire tous les noms commençant par la première lettre indiquée, qu'il faut hésiter entre plusieurs d'entre eux, et que souvent on ne parvient pas à découvrir le véritable.

Voici, par exemple, quelques abréviations tirées d'ouvrages récents¹ :

Htzsch.	H. Bn.	Bm.
Brghtw.	Bvn.	Btt.
HK.	Hsch.	Spng.

Devine qui pourra!

Nous sommes parvenus à comprendre que, dans certains ouvrages, Örd. veut dire Örsted; que Bth veut dire Bentham, plutôt que Booth; que Sz veut dire Schultz, plutôt que Steetz ou Szowitz; mais un jeune botaniste ne peut pas deviner.

Si du moins la dernière lettre du nom était mise en exposant, comme Örd^d, on comprendrait mieux; mais entre r et d, dans Örd., on peut chercher une quantité de voyelles ou de diphtongues, et l'on peut croire qu'après le *d* il y a encore des voyelles.

Ce qui rend ce mode d'abréviation très-obscur, c'est le grand nombre des voyelles ou diphtongues employées dans les diverses langues. Nous n'avons pas à chercher seulement parmi les noms latins ou de langues latines, mais aussi dans les noms allemands, danois, hongrois, bohêmes, russes, etc., qui ont des lettres et des combinaisons de voyelles différentes. Si l'on écrit Hook. pour Hooker, le premier commençant venu comprendra; on trouvera facilement le sens d'après Pritzel, car il y a peu de botanistes dont le nom commence par ces quatre lettres. Mais qu'un novateur s'avise d'écrire Hkr, on pourra croire que le nom commence par les combinaisons suivantes en laissant même de côté quelques combinaisons peu probables: Ha, Hæ, Hä, He, Hi, Ho, Hö, Hœ, Hu, Hü, Hy, Haa, Hae, Hai, Hao, Hau, Hea, Hee, Hei, Heo, Heu, Hey, Hii, Hia, Hie, Hiæ, Hio, Hioe, Hiu, Hoo, Hoa, Hoe, Hoi, Hou, Hoy, Hua, Huæ, Hue, Hui, Huu, Huy, Hya, Hyæ, Hye, Hyo, Hyö, Hyu (total 47). Entre le *k* et l'*r*

¹ Nous pourrions dire quels ouvrages et à quelles pages, mais par égard pour les auteurs nous nous contentons de citer ces espèces de hiéroglyphes.

on peut hésiter entre les mêmes voyelles; enfin après l'*r*, il pourrait y avoir encore 47 espèces de voyelles ou diphtongues, mais s'il n'y a pas de point après l'*r* on pensera que le nom finit à *r*. $47 \times 47 = 2,209$. Il peut donc y avoir 2,209 noms, au moins, cachés sous l'abréviation Hkr — Le procédé de citer complètement la première syllabe et le commencement de la seconde est décidément plus clair, sans être sensiblement plus long.

C'est toujours une faute dans une abréviation de ne pas mettre un point quand il y a des lettres omises; de mettre, par exemple, RBr., pour Robert Brown; HBK., pour Humboldt, Bonpland, Kunth.

Quelques abréviations défectueuses se sont introduites dans les livres, et sont devenues si fréquentes que tout le monde, pour ainsi dire, les connaît, et qu'il serait ou difficile ou au moins inutile d'y renoncer. Par exemple, le nom que je porte aurait dû être abrégé ou DeC., ou D.C., ou plus régulièrement Cand., au lieu de DC. qui a prévalu. Si quelqu'un s'avisait d'abrégé Du Petit-Thouars par DP., personne ne comprendrait.

Dans les règles d'abréviation, comme pour d'autres, on est obligé d'admettre des exceptions, pour être plus clair ou éviter certains inconvénients qui se présenteraient. Ainsi on a l'habitude d'abrégé le mot Saint par S^t, Sanctus par S^{us}; par conséquent, il est naturel d'abrégé le nom de Saint-Hilaire par S^t Hil. Quand un nom a été abrégé des milliers de fois d'une manière exceptionnelle, il faut bien que les commençants le sachent. Prendre un mode correct ne détruirait pas ce qui existe, et le même auteur aurait une double désignation, ce qu'il convient d'éviter. Il y a aussi des combinaisons rares de lettres qui rendraient une abréviation incommode et presque nulle si l'on suivait exactement la règle. Par exemple, le nom Decaisne ne serait pas désigné suffisamment par Dec., et il l'est très-clairement si l'on écrit Dcsne, surtout si dans la série des synonymes on ne met pas un point après l'*e* final. C'est, en effet, une cause d'obscurité très-fréquente dans les livres, que la faute typographique de mettre un point après la lettre finale d'un nom, quand le point n'est pas forcé par une terminaison de phrase ou une suppression de lettres. Les compositeurs d'imprimerie ignorent presque

toujours que Re, Blume, Don, Ker, Blytt et autres ne sont pas des noms abrégés, que dans Michx l'*x* est la lettre finale, et que, par conséquent, ces noms ne doivent pas avoir à la fin un point qui signifie une coupure, une abréviation.

On a proposé quelquefois des règles précises pour le cas d'abréviations qui seraient identiques en se bornant à la forme ordinaire, par exemple pour deux botanistes de la même famille, ou ayant le même nom, ou des noms qui commencent de même. Il n'y a pas d'inconvénient à laisser chaque auteur faire ce qui lui paraît le mieux, dans chaque cas particulier. Qu'on abrège Gærtner fils par Gærtn. f. et de Jussieu fils par Adr. Juss., c'est bien indifférent, les deux abréviations étant très-claires. Si pour distinguer Michaux de Micheli, on met Michx ou mieux Mich^x; si pour éviter l'incertitude qui résulterait de l'abondance des noms commençant par Reich, on abrège Reichenbach par Reichb.; si pour ne pas confondre Marschall von Bieberstein avec d'autres Marschall, on l'indique par M. Bieb. ou même Bieb., il y a quelques avantages de clarté, et la règle principale n'en est pas moins bonne.

54. D'après Linné, le nom du genre divisé doit rester à l'espèce la plus commune et à celle qui est officinale (vulgatissimæ et officinali), expression équivoque s'il y a une espèce très-commune et une autre officinale. Les auteurs subséquents disent, en général, qu'il faut laisser le nom aux espèces le plus anciennement connues, à celles formant le type ancien, etc., mais il est impossible de ne pas tenir compte du nombre relatif des espèces. Le *Convolvulus sepium* et l'*Erica vulgaris* étaient des espèces bien communes, bien anciennement nommées, lorsque Brown a fait de l'une son genre *Calystegia*, et De Candolle, de l'autre, son genre *Calluna*. Ils ont pourtant mieux fait que de changer le nom d'une centaine de *Convolvulus* et de 200 *Erica*.

59. Un auteur qui regrette d'avoir publié un nom peut-il le changer? Oui, mais seulement dans les cas où le nom peut être changé par tout botaniste. En effet la publication est un *fait* que l'auteur ne peut pas annuler.

Voir aussi le commentaire sur l'art. 25.

60, 1^o Voyez le commentaire sur l'art. 15.

60, 3^o s'entend de noms d'une fausseté flagrante, complète,

impossible à tourner au moyen de quelque interprétation, par exemple une espèce appelée *annua* qui serait vivace, une espèce portant le nom d'un pays où elle ne croit pas, un genre dont le nom exprime un caractère faux dans toutes ou presque toutes les espèces, surtout un caractère opposé à ceux qui distinguent le genre des genres voisins. — Du reste, l'inconvénient de changer des noms est si évident qu'on recule le plus possible devant l'application de cette règle. Ainsi le *Plantago major* n'est pas le plus grand de tous, mais il est plus grand que tel autre, cela suffit; le *Circeæ lutetiana* croit dans une grande partie de l'Europe, mais se trouve autour de Paris, cela suffit; les *Crysanthemum* n'ont pas tous la fleur jaune, mais presque tous l'ont, cela suffit; beaucoup d'espèces des Andes ou de l'Himalaya ont été appelées *alpina*, mais le mot Alpes a été pris, mal à propos, dans le sens de hautes montagnes, donc *alpina* peut passer, etc.

60, 4^o On n'est guère autorisé à détruire les noms de section formés d'un nom d'homme avec *eu*, *oides* ou *opsis*, quoique les noms d'hommes soient latinisés et non *grécisés*. Ils ne sont pas d'origine latine, cela doit suffire, car il faut éviter de changer les noms; seulement un botaniste attentif évite de faire ces noms bizarres.

66. Changer les premières lettres, surtout la première lettre d'un nom, a beaucoup d'inconvénients, à cause des tables, catalogues et dictionnaires arrangés par ordre alphabétique. Il est très-incommode, par exemple, que plusieurs noms génériques commençant par *E* aient été changés en *He*, à cause d'un accent rude en grec. Ces noms doivent être cherchés en deux endroits dans toutes les tables. Les accents grecs variaient suivant les dialectes; on ne voit pas pourquoi les botanistes seraient tenus d'être plus rigoureux que les Grecs. — Changer des noms très-connus sous une certaine orthographe, a aussi de l'inconvénient. Lors du congrès botanique de 1866, à Londres, il fut proposé de modifier le nom *Cinchona*, par le motif que le genre était dédié à la comtesse Chinchon, mais la majorité des botanistes présents fut d'avis que l'usage maintenant établi devait prévaloir. *Gundelia* est bien éloigné de Gundelsheimer; mais puisque les anciens botanistes se sont permis cette licence et qu'elle a été consacrée par cent ans d'un usage habituel, pourquoi changer?

Les puristes n'ont qu'à oublier Gundelsheimer et à prendre le nom *Gundelia* pour arbitraire. Dans ces sortes de questions, il faut se rappeler : 1° que la fixité des noms est d'un intérêt majeur ; 2° qu'un botaniste a le droit de construire un nom générique d'une manière quelconque, par exemple sous une forme qui se rapproche d'un nom d'homme.

Les noms vulgaires, surtout dans les langues barbares, sont fréquemment incertains, et la manière de les écrire est souvent douteuse. Une fois qu'on en a fait un nom scientifique, il serait trop aisé de changer si l'on veut prétendre à une exactitude rigoureuse. *Coffea*, par exemple, deviendrait *Covea*, *Cavea*, *Cau-fea*, etc., selon l'idée de chacun sur l'orthographe du nom arabe. Assez souvent la même propriété existe dans plusieurs espèces voisines et leur fait donner le même nom par des peuples différentes. Un botaniste attribue le nom à une des espèces ; peu importe, sans quoi l'on contesterait et changerait continuellement.

67. Il est à désirer que l'usage du latin se conserve en botanique pour les descriptions, et plus encore pour les noms. Ceux-ci, comme nos noms propres, doivent servir dans toutes les langues. Sans doute quelques noms de plantes cultivées ou très-connues passent dans le langage plus couramment que des noms botaniques, et ce serait ridicule, par exemple, de dire toujours dans un texte français, *Quercus* au lieu de chêne. Hormis ces cas, rien de plus commode que les noms latins, employés tels quels, ou légèrement modifiés. Le public les adopte vite, même quand ils sont bizarres. C'est affaire d'habitude. Personne n'objecte à des noms tels que *Fuchsia*, *Rhododendron*, etc., devenus communs à tous les peuples.

Il existe dans chaque langue des noms de plantes dont le sens n'est pas bien précis ou dont l'emploi est si rare que la plupart des habitants du pays les ignorent. Mieux vaut ne pas s'en servir dans les livres et habituer le public aux noms de la langue universelle.

68. A plus forte raison faut-il proscrire une fabrication de noms dits vulgaires, totalement différents des noms latins. Le public auquel on s'adresse n'y trouve aucun avantage, car ce sont des nouveautés pour lui. L'ouvrage de Lindley, intitulé

Vegetable Kingdom, aurait été plus goûté des Anglais si l'auteur ne l'avait pas criblé de noms anglais nouveaux, qui n'existent dans aucun dictionnaire, et qui ne dispensent pas d'apprendre de quels noms latins ils sont synonymes. Pour comprendre combien la multiplicité des noms vulgaires est nuisible, il faut se représenter ce que deviendrait la géographie, ou, par exemple, l'administration des postes, si chaque ville avait un nom absolument différent dans chaque langue.
